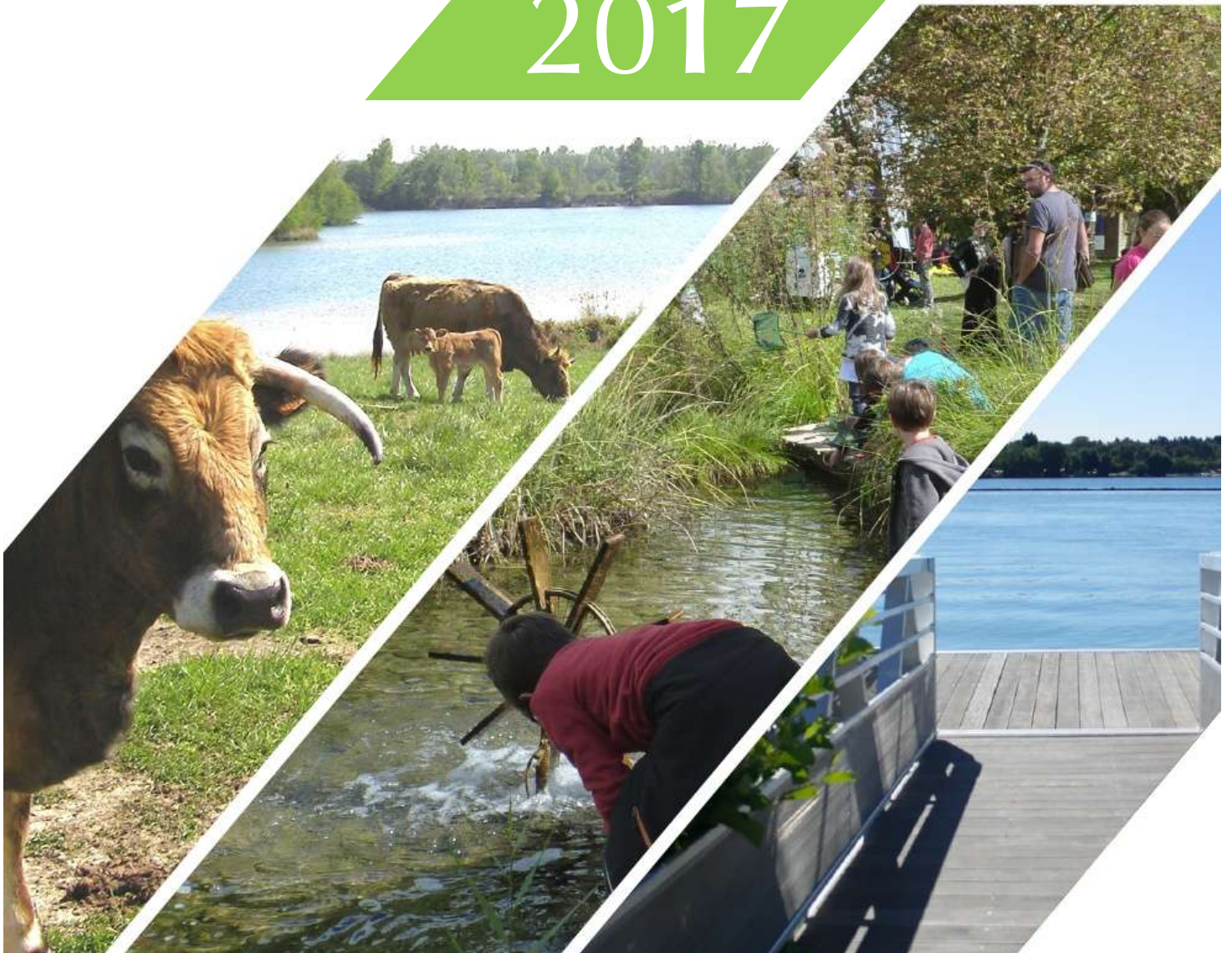


Rapport d'activité

SYMALIM

2017



Edito

2017 aura été une année charnière pour le SYMALIM, avec des changements profonds.

Au 1er janvier 2017, en intégrant le Syndicat intercommunal d'aménagement du Canal de Jonage (SIACJ) et le Syndicat intercommunal pour la mise en valeur de la Rize (SIR), le SYMALIM est devenu le Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage.

Cette fusion a entraîné la modification des statuts du SYMALIM et la réélection de ses membres. Le 17 janvier, lors du premier comité de l'année, vous m'avez renouvelé votre confiance pour mener à bien mon projet de mandat et mettre en œuvre la stratégie-guide Grand Parc 2030 et ses objectifs fondateurs :

- *La mise en tourisme de l'île de Miribel Jonage notamment à travers L'îloz' et sa vocation de territoire apprenant sur l'eau et le respect de la nature,*
- *Le renforcement des transports en commun et des modes doux pour offrir une meilleure accessibilité au Grand Parc,*
- *Le développement économique de L'atol' à travers une offre de loisirs et d'activités physiques en recherchant une synergie avec le Grand Large,*
- *L'appropriation sociale du fleuve et de la nature à travers le large projet de Restauration du Rhône de Miribel Jonage mais aussi le déploiement d'une politique forte sur les Espaces Naturels et Agricoles, avec la sortie du premier volet de la stratégie-guide consacré à ce thème.*

On le constate déjà à travers cette approche : la fusion des syndicats demande à construire une vision plus intégrée encore du territoire entre le Grand Parc et ses deux Canaux (Miribel et Jonage), le Grand Large et la Rize.

L'entrée de la Communauté de communes de Miribel et Plateau votée en février 2017, vient confirmer la volonté des élus de l'Ain d'être partie intégrante de cette vision élargie d'un territoire Rhône Amont/ Côtère.

Au niveau financier, le « nouveau » SYMALIM additionne les trois budgets historiques :

- *l'ancien SYMALIM (le plus important) qui continue à subir les baisses de dotations : 3% en 2017 soit 120K€ en moins. Sur 3 830 K€ de Fonctionnement en 2017, il en consacre les $\frac{3}{4}$ au fonctionnement du Grand Parc à travers la SPL Segapal,*
- *l'ancien SIACJ qui représente environ 1M d'€ de budget de fonctionnement,*
- *l'ancien SIR, syndicat d'étude, qui dispose d'environ 40 000 € de budget.*

Au niveau des investissements, il est à noter qu'en 2017 le budget d'investissement du syndicat est clôturé négativement.

La simple remise en état du patrimoine (2 200 ha, 27 000 m² de bâtiments, 160 km de voiries diverses, 800 ha de forêt, 500 ha d'agriculture, 400 ha de plans d'eau,...) nécessiterait plus que le budget global alloué.

Ces changements financiers et politiques ont réinterrogés les modes de gestion actuels. Des choix de gestion ont été faits : externalisation de la navette du canal, nouveau marché pour le faucardage. Parfois difficile comme pour la fermeture de la salle de forme, ils contribuent malgré tout au dynamisme de notre territoire. Pour continuer à progresser, une nouvelle contractualisation avec la SPL SEGAPAL a été mise à l'étude pour aboutir à un nouveau contrat de délégation au 1er janvier 2019.

Tout cela a entraîné un travail lourd pour l'équipe du SYMALIM qui a dû mettre en œuvre les aspects administratifs, juridiques et financiers de ces dossiers, gérer des missions supplémentaires et faire face à la progression de l'activité liée au positionnement stratégique qui est attendu d'un syndicat tel que le SYMALIM.

*Jérôme STURLA
Président du SYMALIM*



Sommaire

Partie I : Evolutions institutionnelles

A – Une gouvernance profondément revue

- Fusion des syndicats
- Adoption des nouveaux statuts
- Entrée de la CCMP, 17^{ème} collectivité membre
- Sortie programmée du Département du Rhône

B - Des modes de gestion réinterrogés

- Recentrer la SPL SEGAPAL sur son « cœur de métier »
- Externaliser les activités spécifiques avec mise en concurrence
- Renforcer le positionnement stratégique du SYMALIM

Partie II : Fonctionnement des instances

A - Les assemblées délibérantes

B - Ressources humaines

Partie III : Bilan financier 2017

A – Budget principal du SYMALIM

B – Budget Annexe Régie Intéressée SEGAPAL

C – Budget Annexe Navette du Canal

Partie IV : Une stratégie au service d'un territoire

Axe 1 : Demeurer un écran d'eau et de biodiversité

Axe 2 : Développer l'offre culturelle, l'éducation et la formation à l'environnement

Axe 3 : Valoriser une offre de tourisme et de loisirs d'échelle métropolitaine

Axe 4 : Promouvoir et cultiver le capital santé

Axe 5 : S'inscrire dans le réseau des espaces naturels et agricoles et des grands parcs d'échelle métropolitaine

Axe 6 : Refonder le modèle économique sur des partenariats et la valorisation des ressources du Grand Parc

Evolutions institutionnelles



A – Une gouvernance profondément revue

Fusion des syndicats

Au 1er janvier 2017 le nouveau SYMALIM, **SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE** a été créé, fruit de la fusion entre l'ancien SYMALIM (Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand Parc Miribel Jonage), le Syndicat intercommunal d'aménagement du Canal de Jonage (SIACJ) et le Syndicat intercommunal pour la mise en valeur de la Rize (SIR).

Fusion opérée dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération intercommunale (SDCI) arrêté le 17 mars 2016 par le Préfet du Rhône et sur la base des avis des collectivités concernées.

L'objectif premier est apporter une efficacité accrue pour mener à bien un projet de territoire cohérent à l'échelle du Rhône amont-Côtière de l'Ain.

La fusion a été préparée dès le mois de novembre 2015, grâce à des rencontres entre le président du SYMALIM et le président du SIACJ ou encore avec les maires des 6 communes du SIACJ afin de définir une stratégie commune et de mandater la directrice du SYMALIM pour piloter la fusion sur le plan technique et faire des propositions aux différents partenaires.

Le Comité Syndical du SYMALIM du 15 décembre 2015 et le Comité Syndical du SIACJ du 26 novembre 2015, ont donné un accord de principe à la fusion des syndicats sous réserve de l'examen, de la négociation et d'un accord des différentes parties sur les questions relatives aux compétences, au mode de financement et à la gouvernance de la future structure.

En 2016, les agents du SYMALIM et du SIACJ ont préparé cette fusion sur le plan technique autour de 4 grands axes :

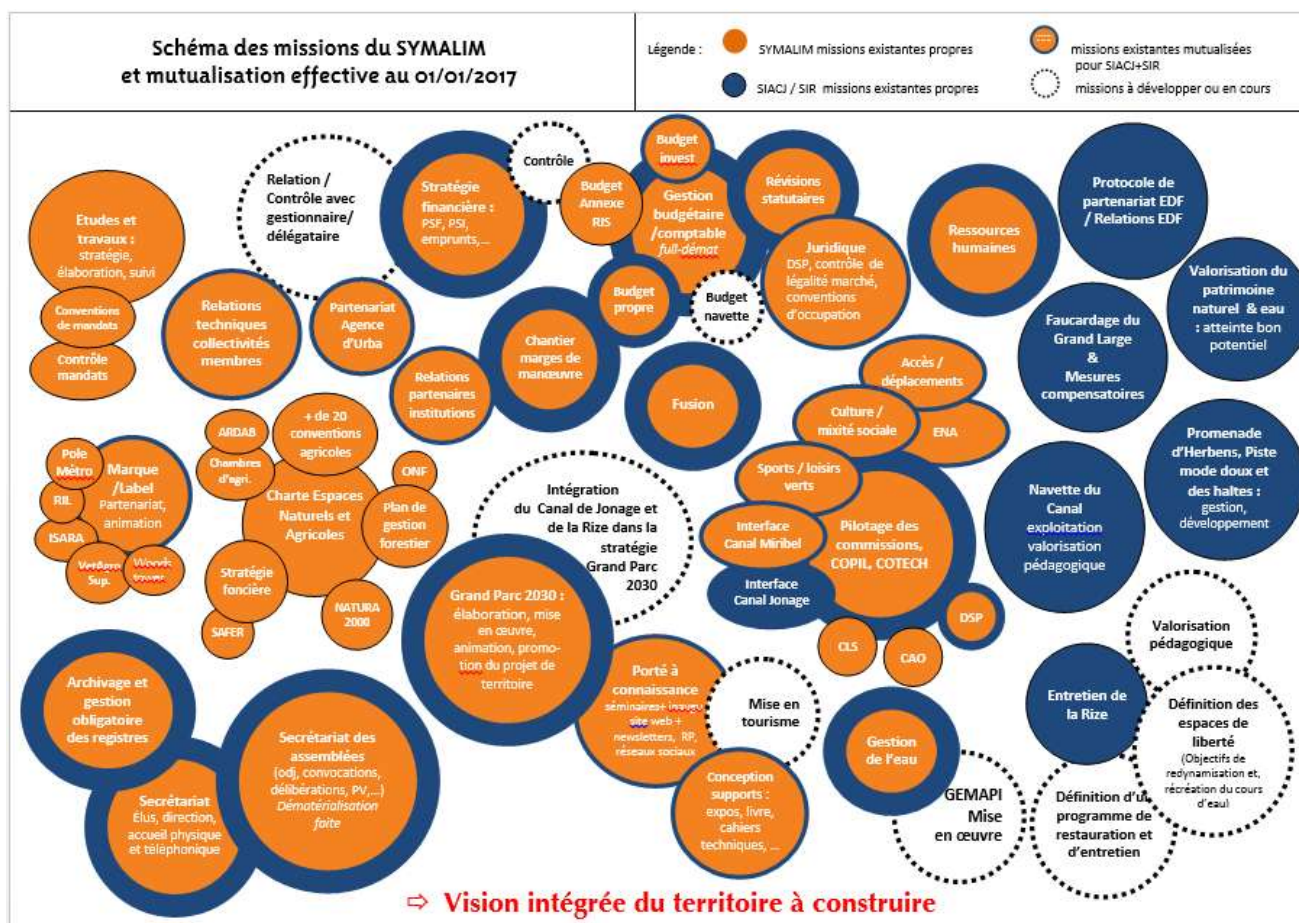
- dégrossir le sujet, poser les questions, les sérier, apporter les premiers éclairages... en tenant informés les représentants de communes concernées,
- faire des propositions de gouvernance, discutées ensuite en Bureaux et en Comités respectifs, avec les 16 collectivités membres concernées,
- négocier avec la préfecture et les collectivités membres,
- Rédiger les statuts.

Ce travail interne et collectif a permis de travailler sur des scénarios intégrant toutes les composantes : gouvernance, compétences, finances, juridique, comptable, RH, technique.

Suite à des échanges très soutenus, le Comité Syndical du SYMALIM lors de sa réunion le 16 juin 2016 et le Comité du SIACJ en date du 2 juin 2016 ont chacun donné un avis favorable sur le Schéma Départemental de coopération intercommunale du Rhône (SDCI).

L'arrêté préfectoral de création du nouveau SYMALIM a été pris le 20 décembre 2016 pour une création au 1er janvier 2017.

Sur le plan des moyens humains, cette fusion a entraîné l'intégration de 2 agents de l'ex-SIACJ (sur 3) auprès des 4 agents permanents du SYMALIM. Cela a amené un lourd travail de re-définition des missions et de leur mutualisation possible pour un travail optimal à effectif réduit :



Adoption des nouveaux statuts

Entamé en 2016 et poursuivi en 2017, un travail approfondi a été mené sur la révision des statuts du nouveau syndicat et l'élection de ses représentants, en collaboration avec la préfecture du Rhône et la Métropole de Lyon notamment.

Ce travail s'est fait en plusieurs étapes après la fusion effective au 1^{er} janvier.

Ainsi, lors du Comité syndical du 17 janvier désignant les représentants du SYMALIM et déterminant l'élection du nouveau Président et du nouveau Bureau, le SYMALIM adopte une première fois de nouveaux statuts, basés sur l'arrêté préfectoral de décembre 2016 prononçant la fusion :

Collectivités		Participation au futur budget de fonctionnement		Projection des DROITS DE VOTE future structure		
		en €	en %	nombre total de votes par collectivité	% de droits de vote/total	nombre de représentants par collectivité
RHONE / METROPOLE	CD du Rhône	78 973,00	1,75%	2	2,02%	1
	METROPOLE	2 586 384,00	57,47%	55	55,56%	11
	LYON	691 020,00	15,35%	11	11,11%	2
	VILLEURBANNE	414 869,45	9,22%	8	8,08%	2
	VAULX EN VELIN	168 750,94	3,75%	3	3,03%	1
	DECINES	135 837,78	3,02%	3	3,03%	1
	MEYZIEU	156 362,85	3,47%	3	3,03%	1
	JONAGE	23 451,74	0,52%	2	2,02%	1
	JONS	12 684,49	0,28%	1	1,01%	1
AIN	CD de l'Ain	197 436,00	4,39%	4	4,04%	1
	MIRIBEL	13 820,00	0,31%	2	2,02%	1
	ST MAURICE BEYNOST	5 922,00	0,13%	1	1,01%	1
	BEYNOST	7 107,00	0,16%	1	1,01%	1
	NEYRON	3 948,00	0,09%	1	1,01%	1
	NIEVROZ	2 369,00	0,05%	1	1,01%	1
	THIL	1 579,00	0,04%	1	1,01%	1
TOTAL		4 500 515,25	100%	99	100%	28

Ces statuts sont retransformés avec l'adhésion de la CCMP, dès février 2017, qui redistribue à nouveaux les cartes.

Entrée de la CCMP, 17^{ème} collectivité membre

La Communauté de Communes Miribel et Plateau (CCMP) a intégré le SYMALIM suite à un vote du Comité Syndical du 14 février 2017 à la majorité qualifiée des 2/3 permettant de modifier les statuts.

Suite à un long travail de négociation, le Président et la Directrice du SYMALIM ont trouvé un accord avec la CCMP concernant le montant des participations statutaires et la représentation au sein du Comité Syndical. La CCMP détient ainsi 3 droits de vote et 2 représentants (1,5 par représentant) soit 2.80% de l'ensemble des droits de vote. Elle participe au financement du SYMALIM à hauteur de 2.17% du budget total de fonctionnement, soit une subvention annuelle négociée à 100 000 €.

La CCMP est représentée par 2 délégués titulaires : M. GADIOLET et M. MERCANTI et 2 délégués suppléants : Mme VIRICEL et M. PROTIERE. A l'inverse, les communes de Miribel et de Jonage qui détenaient historiquement 2 représentants, reviennent à 1 seul représentant, à l'égal de toutes les autres communes riveraines.

Collectivités		Participation au futur budget de fonctionnement		Projection des DROITS DE VOTE future structure		
		en €	en %	nombre total de votes par collectivité	% de droits de vote/total	nombre de représentants par collectivité
RHONE / METROPOLE	CD du Rhône (78 973€)	-	0,00%	2	1,87%	1
	METROPOLE	2 586 384,00	57,20%	60	56,07%	12
	LYON	691 020,00	15,28%	11	10,28%	2
	VILLEURBANNE	414 869,45	9,18%	8	7,48%	2
	VAULX EN VELIN	168 750,94	3,73%	3	2,80%	1
	DECINES	135 837,78	3,00%	3	2,80%	1
	MEYZIEU	156 362,85	3,46%	3	2,80%	1
	JONAGE	23 451,74	0,52%	2	1,87%	1
	JONS	12 684,49	0,28%	1	0,93%	1
AIN	CD de l'Ain	197 436,00	4,37%	4	3,74%	1
	MIRIBEL	13 820,00	0,31%	2	1,87%	1
	ST MAURICE BEYNOST	5 922,00	0,13%	1	0,93%	1
	BEYNOST	7 107,00	0,16%	1	0,93%	1
	NEYRON	3 948,00	0,09%	1	0,93%	1
	NIEVROZ	2 369,00	0,05%	1	0,93%	1
	THIL	1 579,00	0,03%	1	0,93%	1
	CCMP (nouvel adhérent)	100 000,00	2,21%	3	2,80%	2
TOTAL		4 521 542,25	100%	107	100%	31

Retrait programmé du Département du Rhône

Enfin, un dernier paramètre est entré dans les discussions : la demande de retrait du département du Rhône au sein du SYMALIM, syndicat dont il était membre fondateur depuis sa création en 1968. Ce retrait a été acté par délibération du SYMALIM du 16 décembre 2016.

Par délibération du 19 décembre 2017, le Comité syndical du SYMALIM a validé à la majorité qualifiée des 2/3 conformément à l'article 11.5 des statuts, le retrait du Département du Rhône à compter du 1er janvier 2019.

Suite à cet accord, la sortie du Département du Rhône interviendra donc sans qu'il y ait lieu de procéder, entre le Département et le SYMALIM, à une répartition du patrimoine de ce dernier.

Dans ces conditions, le SYMALIM conserve la totalité de ses actifs et de l'encours de la dette qu'il a contracté ou qui a été contracté, avant sa création, par les syndicats fusionnés. Ce retrait ne donne lieu à aucune indemnité d'aucune sorte au profit d'une des parties.

B – Des modes de gestion réinterrogés

Le contexte de baisse des dotations accordées par l'Etat aux collectivités territoriales touche indirectement le SYMALIM qui est financé par ces dernières. A ce titre, le budget du SYMALIM a été réduit de 4% en 2016 et de 3% en 2017.

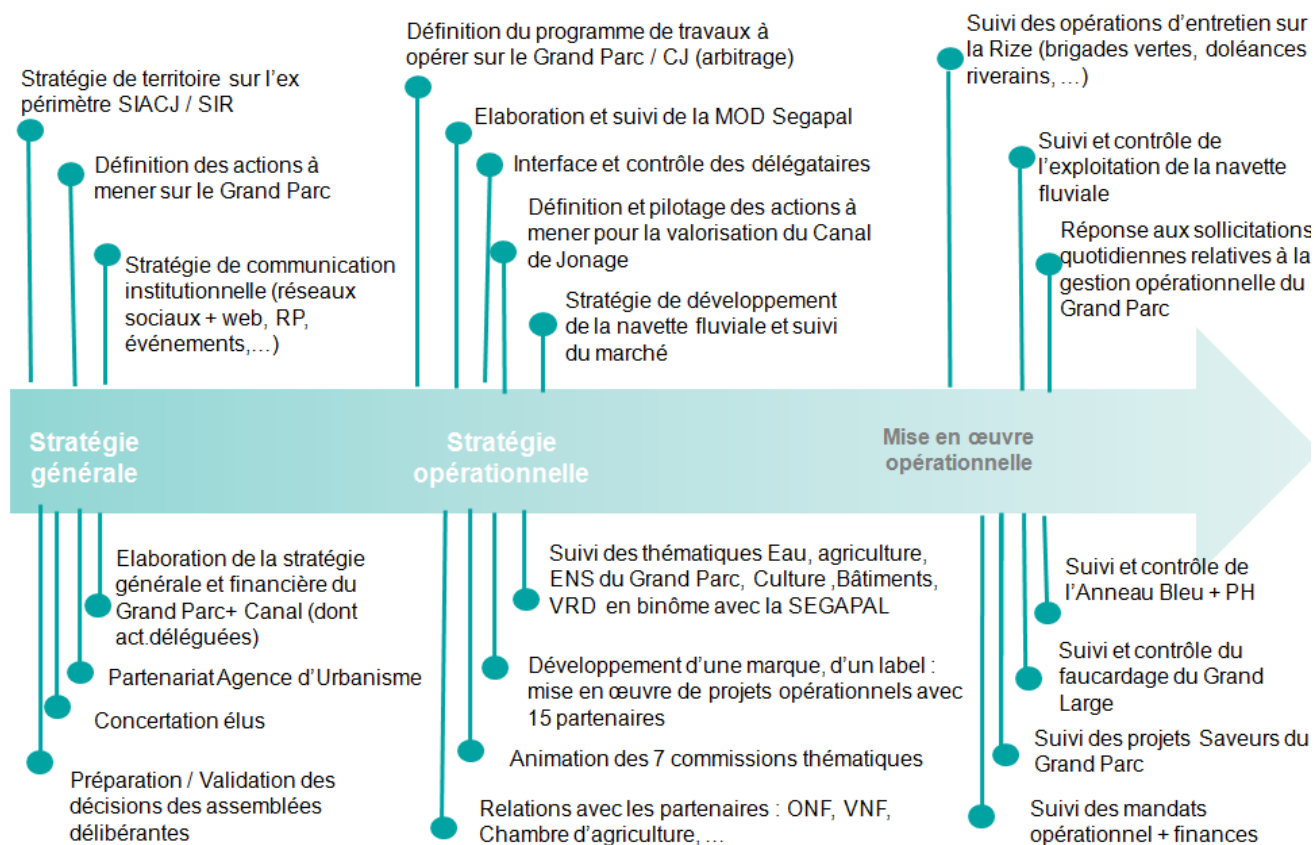
Pour conserver une marge de manœuvre financière, le SYMALIM a dû optimiser son fonctionnement et rechercher une meilleure efficacité. C'est dans ce contexte qu'a été initiée la réflexion « Gestion Future », stratégie qui vise à optimiser la gestion du Grand Parc.

Pour mener à bien cette réflexion, quatre Comités de Pilotage, regroupant des élus et techniciens du SYMALIM et de la Métropole de Lyon, ont été organisés en 2017. Ils ont porté sur les thèmes suivants :

- 26 janvier** : Bilan de la Régie intéressée SEGAPAL présenté par la SPL SEGAPAL,
- 8 mars** : Bilan de la gestion des investissements hors délégation de service public (DSP), présentation du nouveau périmètre au 1^{er} janvier 2017, nouvelle organisation du SYMALIM fusionné et définition des secteurs d'activités de la Régie,
- 17 mai** : Présentation et validation de la stratégie générale proposée, présentation de l'analyse multicritère des secteurs d'activités et des modes de gestion proposés et validation par le COPIL pour proposition au Comité SYMALIM,
- 29 juin** : Présentation de la stratégie validée par le COPIL et argumentaire et audition de la SPL SEGAPAL.

Pour la préparer l'« état des lieux », les techniciens ont recensé l'ensemble des métiers et missions effectués au Grand Parc, par les 65 salariés à la SPL SEGAPAL et les 6 agents du SYMALIM. De plus, les techniciens ont défini une cartographie des missions relevant de la stratégie et de la gestion.

Schéma des missions clés du SYMALIM



Les Présidents du SYMALIM et de la SPL SEGAPAL ayant validés cette démarche, ils ont pu aux côtés des deux Directeurs définir une première approche sur les missions et le rôle de chaque structure.

Suite à la validation de l' « état des lieux », le SYMALIM et la Métropole de Lyon ont fait appel à un organisme extérieur pour détailler la répartition entre les missions relevant de la stratégie (SYMALIM) ou de la gestion (SPL SEGAPAL).

Le bilan de la Régie intéressée SEGAPAL présenté dès le COPIL du 26 janvier 2017 a montré qu'il était nécessaire d'avoir une meilleure définition des missions déléguées du SYMALIM à la SPL SEGAPAL. L'objectif de la nouvelle gestion future étant de clarifier les coûts et les recettes des différentes missions en appliquant une comptabilité analytique adaptée aux objectifs poursuivis par le délégataire et ainsi faciliter le contrôle des missions et permettre les choix politiques afférents.

En fonction de cette analyse, trois axes de travail ont été développés :

- **Recentrer la SPL SEGAPAL sur son «cœur de métier»**

La société publique locale (SPL) SEGAPAL (Gestion des espaces Publics du Rhône Amont) a conclu avec le SYMALIM une convention de Régie intéressée. Dans ce cadre, la SPL SEGAPAL a en charge la gestion globale du site du Grand Parc, et notamment son cœur de métier à savoir la gestion et l'animation du Grand Parc.

La plupart des missions confiées à la SPL SEGAPAL seront reconduites car la gestion est jugée optimale au vu des circonstances actuelles mais des évolutions ont été proposées

- **L'externalisation des activités spécifiques avec mise en concurrence :**

La gestion du faucardage du Grand-Large est actuellement confiée à un tiers gestionnaire. Externalisation justifiée du fait de la compétence spécifique et du volume faucardé important obligeant le recours à un tiers pour l'élimination et la valorisation.

Le retour d'expérience s'est montré concluant. Le comité de pilotage a donc validé l'externalisation avec mise en concurrence pour cette mission.

L'exploitation de la Navette du canal a été confiée en 2015, 2016 et 2017 à la SPL SEGAPAL. Face au développement timide de l'activité et à la complexité des compétences nécessaires, il a été décidé de confier la gestion à un tiers extérieur spécialisé dans le domaine fluvial dès 2018.

Concernant cette mission, la difficulté principale est de trouver le meilleur équilibre entre le résultat financier et les sujétions de services publics, qui restent à calibrer.

La gestion du Golf qui dégage actuellement un faible bénéfice et dont certaines compétences spécifiques sont déjà externalisées à amener le Comité de pilotage à s'interroger sur sa possible externalisation (importance de l'appui d'un réseau spécialisé)

Il est à noter que suite à une réflexion autour de l'avenir de la salle de forme, il a été décidé par délibération du Comité Syndical du 19 décembre 2017 sa fermeture au plus tard le 1^{er} mars 2018.

Cette fermeture est justifiée par le déficit important de l'activité (150 000 euros en 2016) et par le coût trop élevé des investissements nécessaires pour la rendre concurrentielle.

- **Le renforcement du positionnement stratégique du SYMALIM**

Le SYMALIM gère directement la mise en place de la stratégie guide « Grand Parc 2030 », le pilotage des partenariats et des investissements. Ces missions font parties de la vocation première du SYMALIM, c'est à dire conduire la stratégie du Grand Parc. A cet effet, le comité de pilotage a validé la reconduction de ces missions par le SYMALIM.

Les missions stratégiques effectuées par le SYMALIM sont donc à renforcer notamment par celles actuellement exercées par la SPL SEGAPAL.

Suite à cet état de fait, une étude flash confiée à KPMG par la Métropole de Lyon et le SYMALIM en décembre 2017 a établi un diagnostic, qui servira de base pour la suite de la négociation :

- Un historique de fonctionnement très entremêlé
- Une montée en puissance du SYMALIM
- Les missions du SYMALIM sont elles-mêmes assez peu cadrées
- Un contrat de régie intéressée flou
- Une absence de contrôle de la délégation
- Une SPL qui ressemble à un quasi démembrement du Syndicat

Ce travail avait pour objectif de préparer la transformation de la DSP actuelle et de rendre l'organisation des missions plus transparentes et lisibles.

Cette phase de décision, suite à l'accord des deux présidents sur les missions de chacune des deux structures et les postes affectés à ces missions, devait être validée par un dernier comité de pilotage en janvier 2018.

{Face à la complexité du dossier et la nouvelle gouvernance de la SEGAPAL, la convention conclue le 1^{er} juillet 2014 a été prorogée d'un an pour voie d'avenant le 30 janvier 2018.

Les discussions se sont poursuivies sur l'année 2018 pour pouvoir aboutir à la signature d'une nouvelle Délégation de service public pour le 01/01/2019.}

Fonctionnement des instances



A – Les assemblées délibérantes

Depuis le 1er janvier 2017, le SYMALIM est devenu le Syndicat Mixte pour l'aménagement de l'île de Miribel Jonage, propriétaire du parc.



Fin 2017, cet établissement public est composé de 17 collectivités membres:

- la Métropole de Lyon
- 2 Conseils départementaux : Ain et Rhône
- la Communauté de Communes de Miribel et Plateau
- 11 communes riveraines :

Dans l'Ain : Beynost, Miribel, Neyron, Niévroz, Saint-Maurice-de-Beynost, Thil

Dans le Rhône : Décines, Jonage, Jons, Meyzieu, Vaulx-en-Velin

- les communes de Lyon et Villeurbanne

Le Grand Parc représente des ressources fondamentales pour ses collectivités, tant par la richesse naturelle et paysagère qu'il concentre que par les fonctions qu'il remplit.

Il participe à l'alimentation en eau potable de l'agglomération et la protège des crues du Rhône en leur offrant un champ d'expansion. Fort d'un patrimoine naturel exceptionnel, il constitue un véritable poumon vert pour les populations urbaines.

Le SYMALIM confie la gestion du parc à la SPL Segapal dans le cadre d'une Délégation de Service Public. Cela se traduit par le vote d'un budget annexe du SYMALIM et le contrôle de l'activité déléguée.

Le SYMALIM valide également les projets de conventions ou les rédige selon les cas. Au total, une soixantaine de conventions précaires lie le SYMALIM en qualité de propriétaire, la SEGAPAL en tant que gestionnaire et des tiers : restaurants et buvettes saisonnières, centres équestres, agriculteurs, associations, entreprises de travaux publics, pylônes téléphoniques, etc.

Le SYMALIM pilote en direct certaines conventions et répond aux sollicitations de la SEGAPAL pour arbitrer en cas de besoin (ajustements de convention, problèmes liés à l'exploitation, demandes d'investissement...).

Le SYMALIM est également maître d'ouvrage de nombreux projets visant à maintenir en l'état son patrimoine ou à le valoriser. Le pilotage politique en est assuré par les instances syndicales et les commissions de travail thématiques présidées par les élus.

Le SYMALIM réunit 31 élus titulaires et autant de suppléants, issus de ses 17 collectivités membres au sein du **Comité Syndical**. Celui-ci fonctionne comme le Conseil Municipal dans une commune.

Dans le cadre de la fusion, des élections ont eu lieu en 2017. Le Président Jérôme STURLA a été réélu dès le premier tour lors du Comité syndical du 17 janvier 2018. Des élections partielles ont ensuite été organisées lors du Comité syndical du 14 février, intégrant la CCMP comme nouvelle collectivité en faisant de M. GADIOLET, le 8^{ème} vice-président du SYMALIM avec une délégation consacrée à l'interface avec le Canal de Miribel.

En 2017, le Comité syndical s'est donc réuni 6 fois :

- Le 17 janvier, pour la désignation des représentants des collectivités, la désignation des membres des différents comités et l'élection du nouveau SYMALIM,
- Le 14 février, pour l'adoption des statuts et le vote des budgets primitifs,
- Le 31 mars, comité dédié au budget annexe « régie SEGAPAL »,
- Le 22 juin, pour le vote des comptes administratifs et budgets supplémentaires,
- Le 19 novembre, avec notamment la présentation d'une étude hydro morphologique de la Rize,
- Le dernier comité, qui s'est tenu le 19 décembre été dédié au débat d'orientations budgétaires et à la demande de sortie du Conseil Départemental du Rhône.

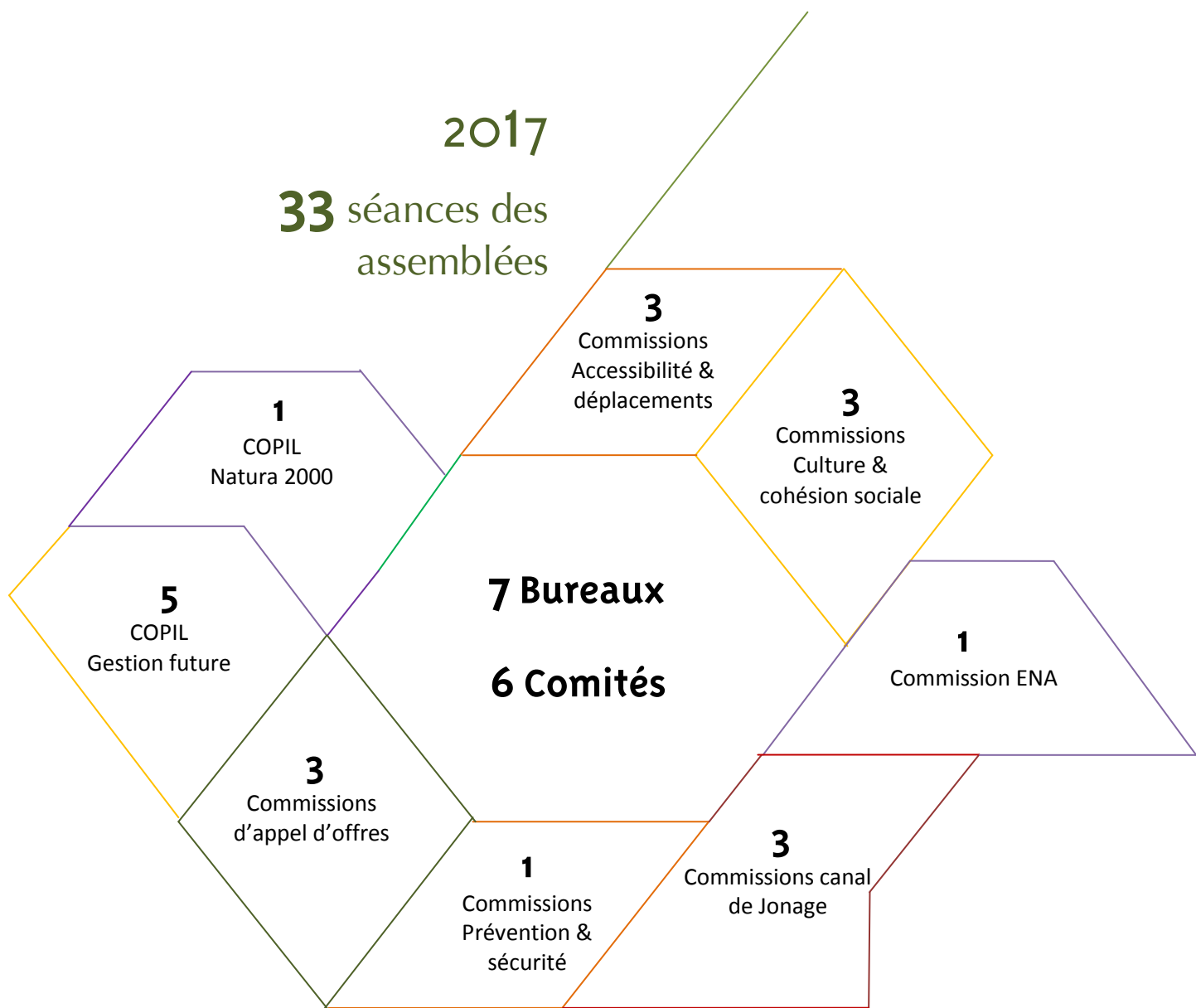
Le **Bureau syndical** est lui, chargé de discuter et préparer les dossiers techniques, financiers, juridiques en amont de leur examen par le Comité Syndical pour approbation. Avec la fusion et l'entrée de la CCMP, il est désormais composé de 13 membres : 8 vices présidents et 4 secrétaires (contre 6 vices présidents et 4 secrétaires avant la fusion en 2016).

Chaque vice-président préside une **commission** en lien avec sa délégation. Chaque commission est composée d'élus titulaires et suppléants du SYMALIM. Leur rôle est de traiter l'ensemble des problématiques sur des thématiques identifiées comme prioritaires par le Président.

Les commissions proposent des orientations stratégiques sur les dossiers techniques, suivent les missions d'études, contrôlent l'avancement des projets votés ...

Ainsi, à chaque stade d'un projet, les élus sont informés et consultés en amont de la présentation et validation finale au Comité syndical.

Au total, en 2017, l'équipe technique du SYMALIM a ainsi organisés 33 séances des assemblées.



Cela illustre la montée en puissance du Syndicat, passant de 10 séances des assemblées en 2008 à 33 aujourd'hui soit une augmentation de +230% :

2008		2017
3 VP	+ 166%	8 VP
27 Titulaires	+ 15%	31 Titulaires
3 bureaux	+ 133%	7 bureaux
6 réunions de commission	+ 233%	15 à 20 réunions de commission
Nombre de délibération Courrier traités	+ 30%	Nombre de délibération Courrier traités
Opérations comptable / financière	+ 10%	Opérations comptable / financière

Composition du Comité syndical du SYMALIM au 31 décembre 2017

Collectivités	Nom des délégués titulaires	Nom des délégués suppléants
Métropole de Lyon	Roland BERNARD	Ronald SANNINO
	Richard BRUMM	Guy BARRAL
	Jean-Paul COLIN	Virginie POULAIN
	Martine DAVID	Sarah PEILLON
	Gilbert-Luc DEVINAZ	Marc CACHARD
	Laurence FAUTRA	Mohamed RABEHI
	Pierre HEMON	Bruno CHARLES
	Jean-Michel LONGUEVAL	Jean-Jacques SELLES
	Martine MAURICE	Gaël PETIT
	Christophe QUINIOU	Gilles GASCON
	Jérôme STURLA	Lucien BARGE
	<i>non désigné</i>	<i>non désigné</i>
Lyon	Alain GIORDANO	Sandrine FRIH
	Guy CORAZZOL	Jean-Jacques DAVID
Villeurbanne	Gilbert-Luc DEVINAZ	Farida CASOLI
	Anne REVEYRAND	Melouka HADJ MIMOUNE
Conseil départemental de l'Ain	Caroline TERRIER	Jean-Pierre GAITET
Conseil départemental du Rhône	Daniel VALERO	Christiane GUICHERD
CCMP	André GADIOLET	Pascal PROTIERE
	Henri MERCANTI	Sylvie VIRICEL
Décines-Charpieu	Laurence FAUTRA	Mohamed RABEHI
Meyzieu	Gérard REVELLIN	Michel FORISSIER
Vaulx en Velin	Armand MENZIKIAN	Bernard RIAS
Jonage	Jean-Noël BOURLIOUX	Martine CHALESSIN
Miribel	Nathalie DESCOURS-JOUTARD	Michel PEREZ
Beynost	Christian BARDIN	Patrick DAGIER
Jons	Michel TAVERNIER	Claude VILLARD
Neyron	André VINCENT	Irène BASSAND
Nievroz	Dominique BARTHELEMY	Patrick BATTISTA
Saint Maurice de Beynost	Pierre GOUBET	Yvan HERZIG
Thil	Bruno LOUSTALET	Nicolas ZIMERLI

Composition du Bureau syndical du SYMALIM au 31 décembre 2017



Deux changements sont intervenus dans le courant de l'année 2017 :

- suite à la désignation par le Conseil Départemental de l'Ain de Mme Caroline Terrier, déléguée titulaire en lieu et place de Monsieur Jean-Pierre Gaitet, ancien vice-président du SYMALIM qui devient délégué suppléant,
- suite à la nomination de M. Gilbert-Luc Devinaz comme sénateur, remplacé comme secrétaire du Bureau par Mme Anne Reveyrand.

Le SYMALIM en qualité d'Administrateur dispose également de 8 représentants au Conseil d'Administration de la SPL SEGAPAL : Nathalie DESCOURS JOUTARD, Gilbert-Luc DEVINAZ, Laurence FAUTRA, Jean-Pierre GAITET, Armand MENZIKIAN, Christophe QUINIOU, Jérôme STURLA et André VINCENT.

Le Président, Jérôme STURLA, est également désigné comme délégué représentant le SYMALIM aux assemblées générales des actionnaires de la SEGAPAL.

B - Ressources Humaines

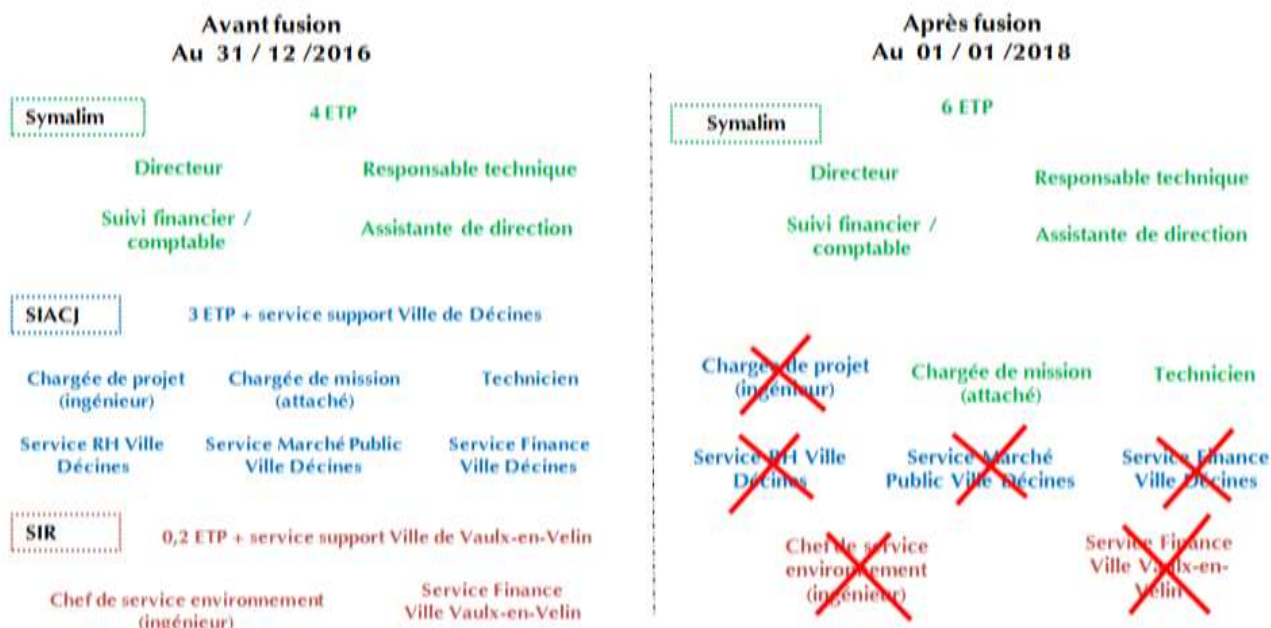
Les services ont la charge de préparer et d'organiser l'ensemble des assemblées (Comités Syndicaux, Bureaux Syndicaux, Commissions...). Ils assistent le Président et les vice-présidents dans le cadre des commissions thématiques pour mettre en œuvre les axes définis afin de préserver et développer le territoire à tous les niveaux : accessibilité et déplacements, espaces naturels et agricoles, culture, mixité sociale, sports et loisirs verts, sécurité, pédagogie à l'environnement, gestion de l'eau, ...

Le SYMALIM se compose aujourd'hui de 6 agents à temps complet (3 agents de cadre A, 1 de cadre B et 2 de cadre C) contre 4 avant la fusion du 1^{er} janvier 2017 (2 agents de cadre A et 2 de cadre C).

La fusion a amené une charge de travail supplémentaire pour le SYMALIM avec une suppression de moyen humain. En effet, seul 2 agents sur les 3 qui composaient le SIACJ ont rejoint le SYMALIM (1 agent Cadre A ingénieur, en disponibilité, n'a pas été remplacé). De plus, ni le SIACJ ni le SIR avant la fusion, n'assuraient les

missions support tels que la partie administrative, le standard téléphonique, la gestion du budget, la comptabilité ou les ressources humaines qui sont désormais opérées par le SYMALIM.

De plus, l'ensemble des archives et des dossiers en cours des anciens syndicats ont été transférés au nouveau SYMALIM.



Malgré la forte augmentation de l'activité ces 10 dernières années, le SYMALIM fonctionne à effectif constant depuis 2004. En 2017 par manque de temps disponible pour les tâches d'encadrement et d'accompagnement suite à la fusion et à l'augmentation de la charge de travail, le SYMALIM n'a pas eu recours à des stagiaires.

La structuration historique autour de 4 postes a dû être revue avec les 2 agents de l'ex-SIACJ qui ont intégré les locaux du SYMALIM.

L'arrivée du personnel et l'augmentation du périmètre de travail du SYMALIM a demandé une réorganisation importante des services. A ce titre, les fiches de postes des agents ont été modifiées pour répondre à cette évolution.

Anne Moignard Directrice du Symalim	Richard Trillat Responsable du Pôle technique
Fatima Bechoua Suivi financier et comptable	Bérengère Vital Secrétaire de Direction
Maud Tourvieille Chargée de mission	Marjolaine Grangeon Agent du Pôle technique

Le SYMALIM est adhérent au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon. A ce titre, le SYMALIM a adhéré à la convention d'intérim.

Le SYMALIM adhère au Comité Social du personnel de la Métropole de Lyon depuis 2002, permettant ainsi à ses agents de bénéficier d'aides financières et matérielles dans le domaine social, culturel et sportif.

La convention a été renouvelée pour l'année 2017.

Concernant les absences, 27 jours ouvrables pour maladie ordinaire sont constatés sur l'année 2017. De plus, un agent a eu le droit à 10 jours de congés pathologiques de grossesse et était en congé maternité du 30 septembre 2017 au 5 février 2018, soit 5 mois.

Durant ce congé maternité de 5 mois, un agent contractuel a intégré le Syndicat.

Bilan financier 2017



A - Budget principal du SYMALIM

SECTION	Mandats de Dépenses émis en 2017	Titres de Recettes émis en 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat reporté en 2016	Affectation section invest. (1068)	Résultat de clôture 2017
Fonctionnement	4 794 835,61€	5 038 741,62€	243 906,01€	794 292,97€	0	+1 038 198,98€
Investissement	5 438 691,58€	4 014 134,44€	-1 424 557,14€	995 836,85€		-428 720,29€

Section de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement : 5 833 035 €

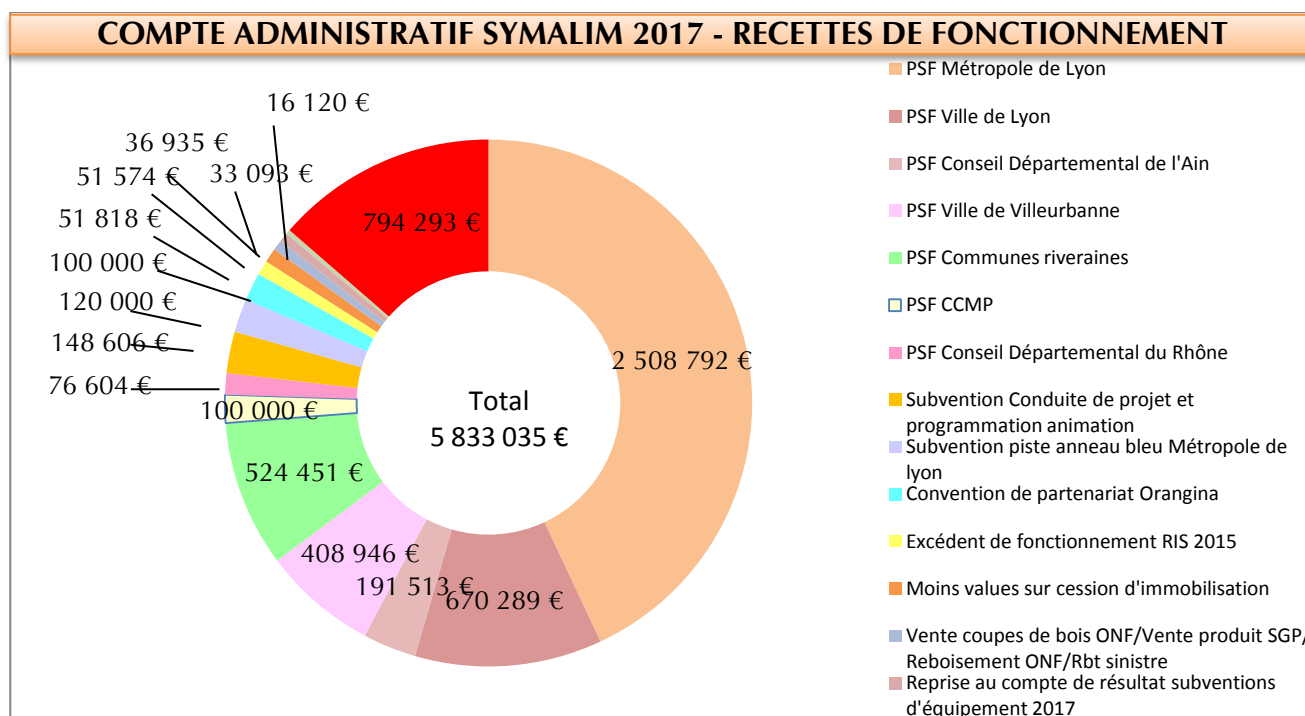
77 % Participation statutaires de fonctionnement (PSF) **4 480 596 €**

10 % Autres recettes **558 146 €**

. Subvention conduite de projet, animation (EDF) revers. SEGAPAL	148 606 €
. Subvention piste anneau bleu (Métropole de Lyon)	120 000 €
. Convention de partenariat (Orangina)	100 000 €
. Excédent de fonctionnement RIS 2016	51 818 €
. Moins values sur cession d'immobilisation (op d'ordre)	51 574 €
. Reprise au compte de résultat subventions équipement 2017	33 093 €
. Vente produits Saveurs du Grand Parc/Coupe de bois	17 461 €
. Sorties de matériel et vente de matériel	16 120 €
. Vente troupeau / Caissette viande	7 061 €
. Remboursement Supplément familial de Traitement 2015/2016	5 570 €
. Remboursement sinistre capitainerie et du Morlet	3 793 €
. Manifestations divers	1 209 €
. Manifestation Summer Event Volvo	1 000 €
. Dégrèvement inondation + autres	841 €

7 % Résultat exercice 2016 reporté au BS en 2017

794 293 €



A compter de 2017, l'excédent de fonctionnement de 1 038 199 € regroupe le SYMALIM, le SIACJ et la Rize (fusion au 01/01/2017).

A titre indicatif,

Ancien SYMALIM =	605 756 €
SIACJ =	400 607 €
RIZE =	31 836 €

L'excédent du SYMALIM historique s'est fortement dégradé. Il ne pourra plus permettre d'équilibrer le budget annexe RIS.

		SYMALIM	Projection 2017	SIACI	Syndicat de la Rize	Total	Total -3%					
Collectivités	Participation au Fonctionnement		hypothèse -3% sur SYMALIM		Participation au Fonctionnement		Participation au Fonctionnement		Participation au Fonctionnement hypothèse			
	en €	en % *	en €	en %	en €	en % **	en €	en % *	en €	en % *		
Rhône	CD du Rhône	78 973.00	2.00	76 603.81	1.95			78 973.00	1.72	76 603.81	1.71	
	METROPOLE	2 586 384.00	65.50	2 508 792.48	63.83			2 586 384.00	56.22	2 508 792.48	55.97	
	LYON	691 020.00	17.50	670 289.40	17.05			691 020.00	15.02	670 289.40	14.95	
	VILLEURBANNE	197 436.00	5.00	191 512.92	4.87	216 333.20	40.00	414 869.45	9.02	408 946.37	9.12	
	VAULX EN VELIN	65 153.00	1.65	63 198.41	1.61	98 647.94	18.24	168 750.94	3.67	166 796.35	3.72	
	DECINES	39 487.00	1.00	38 302.39	0.97	91 400.78	16.90	135 837.78	2.95	134 653.17	3.00	
	MEYZIEU	47 385.00	1.20	45 963.45	1.17	108 977.85	20.15	156 362.85	3.40	154 941.30	3.46	
	JONAGE	8 687.00	0.22	8 426.39	0.21	14 764.74	2.73	23 451.74	0.51	23 191.13	0.52	
HORS METROPOLE - JONS	1 976.00	0.05	1 916.72	0.05	10 708.49	1.98		12 684.49	0.28	12 625.21	0.28	
AIN	CD de l'Ain	197 436.00	5.00	191 512.92	4.87			197 436.00	4.29	191 512.92	4.27	
	MIRIBEL	13 820.00	0.35	13 405.40	0.34			13 820.00	0.30	13 405.40	0.30	
	ST MAURICE BEYNOST	5 922.00	0.15	5 744.34	0.15			5 922.00	0.13	5 744.34	0.13	
	BEYNOST	7 107.00	0.18	6 893.79	0.18			7 107.00	0.15	6 893.79	0.15	
	NEYRON	3 948.00	0.10	3 829.56	0.10			3 948.00	0.09	3 829.56	0.09	
	NIEVROZ ***	2 369.00	0.06	2 297.93	0.06			2 369.00	0.05	2 297.93	0.05	
	THIL	1 579.00	0.04	1 531.63	0.04			1 579.00	0.03	1 531.63	0.03	
	CCMP	-	-	100 000.00	2.54			100 000.00	2.17	100 000.00	2.23	
TOTAL	3 948 682.00	100	3 930 221.54	100	540 833.00	100	11 000.25	100	4 600 515.25	100.00	4 482 054.79	100.00

* fixé par les statuts en vigueur du SYMALIM

** fixé par les statuts en vigueur du SICJ

*** NIEVROZ Limité à 839 €

Conformément à la décision du Comité Syndical du 15.12.1982

Dépenses de fonctionnement : 4 794 836 €

63 %	Subvention d'équilibre pour le budget annexe RIS	3 000 000 €
4%	Subvention d'équilibre pour le budget annexe Navette	171 600 €
33 %	Dépenses d'exploitation propre du SYMALIM	1 623 236 €
	. Charges à caractère général	363 968 €
	- Entretien piste anneau bleu / Hivernage de la lône	164 617 €
	- autres charges diverses (eau, énergie, prestations, communication, affranchissement...)	63 813 €
	- Taxes foncières	60 781 €
	- Faucardage Canal de Jonage	42 429 €
	- Assurance multirisques	22 080 €
	- Fin de l'étude hydromorphologique de la Rize	7 098 €
	- Brigades Vertes : ramassage déchets rives de la Rize	3 150 €
	. Charges financière : Emprunt/ICNE	353 187 €
	. Charges du Personnel	344 679 €
	. Dotations aux amortissements	197 964 €
	. Subvention conduite de projet, animation (EDF) revers. SEGAPAL	148 606 €
	. Subventions Woodstower/Subvention Agence d'urbanisme	100 000 €
	. Valeurs comptables des immobilisations cédées	67 574 €
	. Indemnités et cotisations élus	47 258 €

Section d'investissement

Recettes d'investissement : 5 009 971 €

Recettes réelles	1 446 578 €
------------------	--------------------

⇒ Participations statutaires d'investissement (PSI)	1 074 209 €
- Métropole de Lyon	951 211 €
- Conseil Départemental de l'Ain	96 680 €
- Conseil Départemental du Rhône	26 318 €

Les participations statutaires d'investissement (PSI) s'élèvent à 1 074 209 €. Un maintien des PSI par rapport à l'exercice précédent pour tenir compte du contexte financier tendu des collectivités.

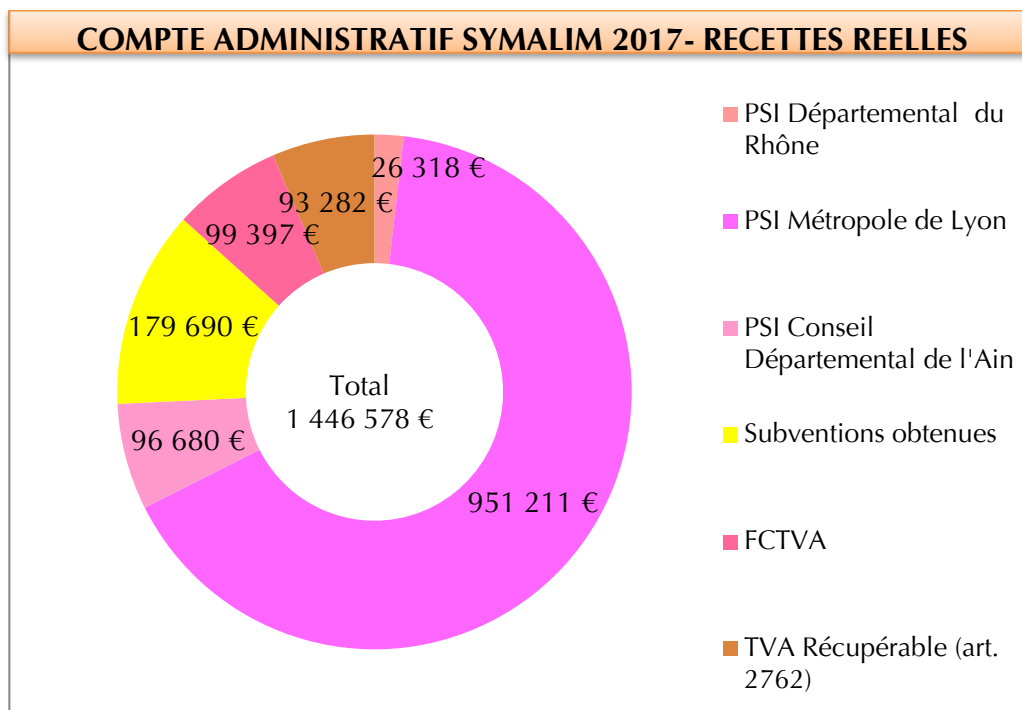
Leur répartition est basée sur une clé de répartition négociée, dans le cadre de la création de la Métropole de Lyon, entre le Conseil Départemental du Rhône et la Métropole de Lyon. Cette répartition a fait l'objet d'une transcription dans les statuts du SYMALIM.

Investissement			
Collectivités	Participations statutaires		
	Montant 2016	%	Année 2017
Métropole de Lyon	951 211	88.55	951 211
Conseil départemental de l'Ain	96 680	9	96 680
Conseil départemental du Rhône	26 318	2.45	26 318
TOTAL	1 074 209	100	1 074 209

⇒ Subventions ad hoc	179 690 €
- Remise en eau de la Lône de Jonage :	34 627 €
EDF	30 000 €
AGENCE DE L'EAU	4 627 €
- AMO « Programme de restauration du Rhône :	145 063 €
EDF	74 930 €
AGENCE DE L'EAU	70 133 €
⇒ FCTVA	99 397 €
⇒ TVA récupérable sur opérations de mandats d'investissement dans le champ commercial	93 282 €
⇒ Recours à l'emprunt souscrit sur l'exercice 2017	0 €

Le lancement de la consultation de l'emprunt au titre de l'exercice 2017 a été lancé le 17 novembre 2017, une délibération a été prise lors du comité syndical du 19 décembre 2017 portant sur « la souscription d'un emprunt de 1 000 000 € ». La Caisse d'Epargne Rhône Alpes a été retenue. La signature du contrat d'emprunt est prévue début janvier 2018, ainsi que le versement des fonds.

COMPTE ADMINISTRATIF SYMALIM 2017- RECETTES REELLES



Recettes d'ordre (pas d'encaissement ni de décaissement) 2 567 556 €

⇒ Avances sur investissement mandats versées à la SEGAPAL	2 124 938 €
⇒ Dotations aux amortissements	197 964 €
⇒ TVA sur études et travaux	151 208 €
⇒ Valeurs comptables des immobilisations cédées	67 574 €
⇒ Etudes suivies d'effet affectées sur mandats	25 872 €

Excédent d'investissement reporté 995 837 €

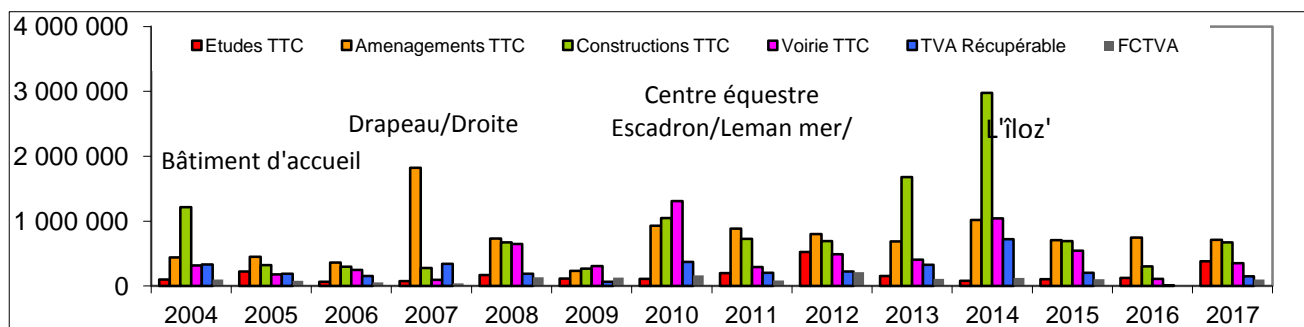
Dépenses d'investissement : 5 438 692 €

Dépenses réelles 3 489 253 €

⇒ Travaux en mandats dont € de rémunération SEGAPAL	2 124 938 €
· Etudes	382 101 €
· Aménagement, Constructions et VRD	1 74 837 €

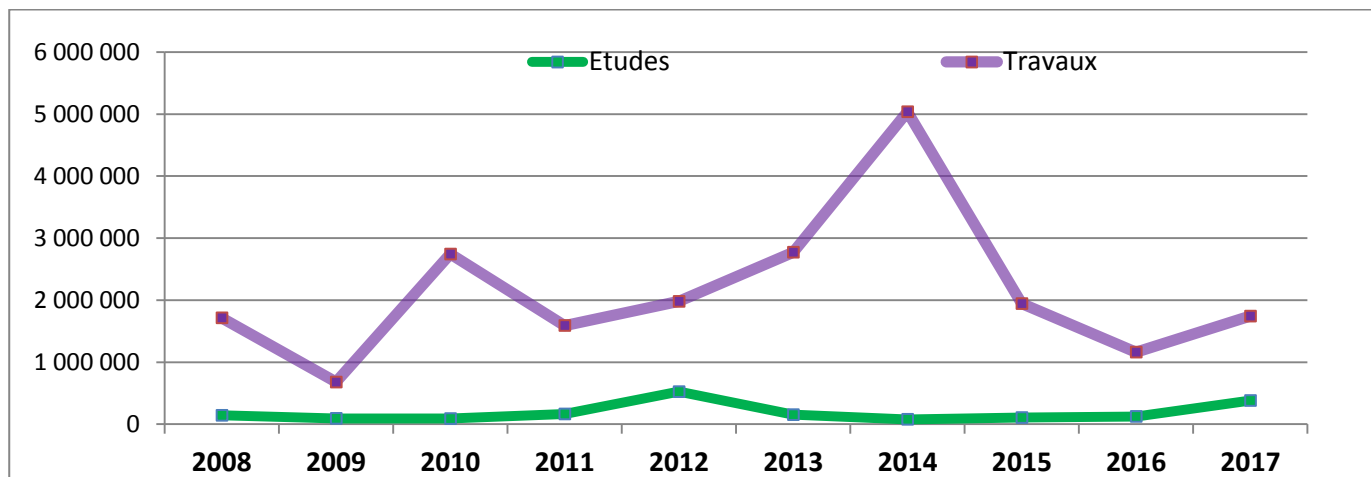
Evolution des dépenses d'études et de travaux en mandats (schéma + tableau)

Evolution en € TTC	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Etudes	143 438	94 114	90 954	165 377	524 764	153 897	79 306	107 060	125 813	382 101
Travaux	1 714 946	679 183	2 743 279	1 591 187	1 980 116	2 772 632	5 037 758	1 944 408	1 162 215	1 741 837
TOTAL	1 858 384	773 297	2 834 233	1 756 564	2 504 880	2 926 529	5 117 064	2 051 468	1 288 028	2 124 938



Détail des dépenses des études et travaux réalisés en mandat

Année	Etudes TTC	Amenagements TTC	Constructions TTC	Voirie TTC	TVA Récupérable	FCTVA	Total Etude + Travaux TTC	Total Etudes +travaux de 2004/2017	moyenne annuelle sur 14 ans
2004	97 786	438 927	1 215 115	318 359	332 266	101 223	2 070 188		
2005	221 483	452 902	322 584	177 148	189 843	78 224	1 174 117		
2006	67 252	362 027	298 191	249 038	152 073	55 578	976 507		
2007	75 807	1 821 537	275 743	95 878	343 818	39 949	2 268 965		
2008	171 552	732 030	670 565	648 481	190 358	136 609	2 222 627		
2009	112 561	234 903	270 295	307 103	67 877	127 636	924 863		
2010	108 781	928 163	1 045 143	1 307 656	369 879	164 436	3 389 743		
2011	197 791	886 794	725 910	290 356	205 142	85 303	2 100 851		
2012	524 764	798 898	690 882	490 337	224 133	216 055	2 504 880		
2013	153 897	688 041	1 679 144	405 447	326 218	110 241	2 926 529		
2014	79 306	1 016 770	2 978 444	1 042 543	720 447	122 929	5 117 064		
2015	107 060	708 575	690 756	545 077	204 912	106 050	2 051 468		
2016	125 813	748 681	301 979	111 555	12 774	0	1 288 028		
2017	382 101	714 508	674 096	354 233	151 208	99 397	2 124 938	31 140 770	2 224 341



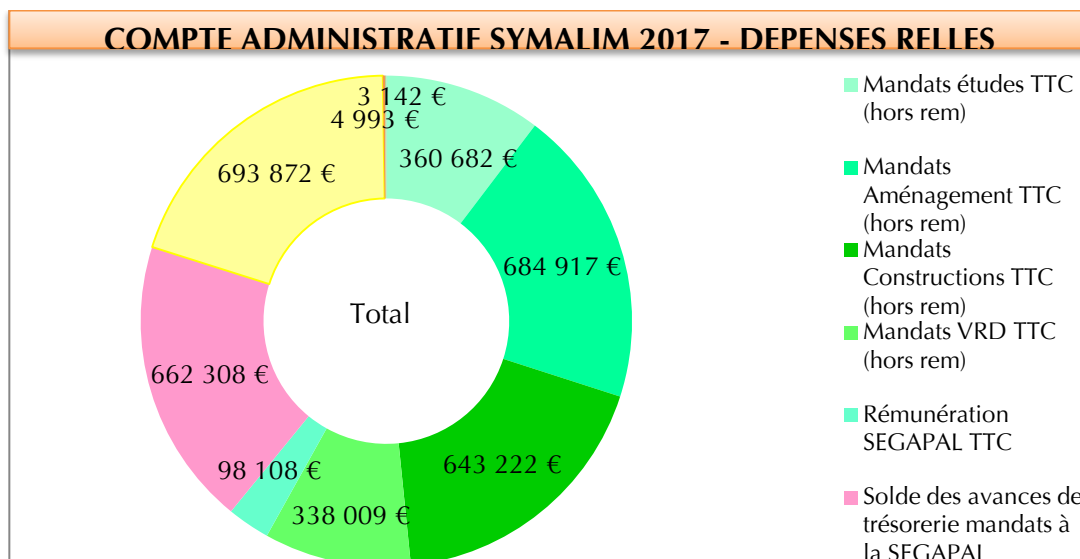
Evolution des dépenses d'études et de travaux en mandats (schéma + tableau)

Evolution en € TTC	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Etudes	143 438	94 114	90 954	165 377	524 764	153 897	79 306	107 060	125 813	382 101
Travaux	1 714 946	679 183	2 743 279	1 591 187	1 980 116	2 772 632	5 037 758	1 944 408	1 162 215	1 741 837
TOTAL	1 858 384	773 297	2 834 233	1 756 564	2 504 880	2 926 529	5 117 064	2 051 468	1 288 028	2 124 938

Historique des mandats d'études et de travaux TTC (Rémunération incluse) en €

N°mandat	Nom du mandat	Etudes & travaux TTC	Rémunération TTC	TOTAL TTC	% de réalisation par rapport au prév.
1410 -10.10	Etudes 2014 -aménagement de la plage base de loisirs	960	115	1 075	100%
1410	Etudes 2014	17 052	2 046	19 098	50%
1510	Etudes 2015	17 610	2 113	19 723	61%
1511	Etudes complémentaires programme restauration	273 288	10 931	284 219	35%
1610	Etudes 2016	24 960	2 995	27 955	68%
1710 -9.3	Etude 2017 -gestion forestière	19 970	2 396	22 366	110%
1710 - 11.9	Etudes 2017 - Diagnostic amiante Grand Parc	5 162	619	5 782	43%
1711	Etudes de l'aménagement de l'ancienne digue EDF	1 680	202	1 882	3%
ETUDES (article 20310/20311/20312)		360 682	21 419	382 101	34.0%
4923	Aménagement de la forestière	9 096	437	9 533	89%
1321	Remise en eau de la lône de Jonage	334 534	13 381	347 916	93%
1520 - 9.3	Espaces verts 2015 - gestion forestier	11 923	572	12 495	100%
1521	L'atol : plage études environnementales et suivi des travaux	87 750	4 212	91 962	86%
1620 - 9.1	Espaces verts 2016 - agriculture	4 320	208	4 528	32%
1620 - 9.3	Espaces verts 2016 - gestion forestier	24 684	1 185	25 869	77%
1620 - 9.8	Espaces verts 2016 - équipement des zones fréquentées	210	10	220	100%
1621	Aménagement pour le développement de l'agri bio en circuit court	87 702	4 210	91 912	75%
1622	Prise d'eau pour concession EDF	75 765	3 028	78 793	21.00%
1720 - 9.1	Espaces verts 2017 - agriculture	14 691	705	15 396	61.00%
1720 - 9.3	Espaces verts 2017 - gestion forestier	3 150	151	3 301	5.00%
1720 - 9.8	Espaces verts 2017 - équipements des zones fréquentées	30 227	1 451	31 678	63.00%
1722	L'atol' : création d'une aire de jeu	864	41	905	1.00%
TERRASSEMENT / AMENAGEMENT (article 21280/21281/21282)		684 917	29 591	714 508	55%
1335	Toilettes publiques	72 398	3 475	75 873	66%
1432	l'iloiz' : aile ouest restauration	2 406	116	2 522	100%
1531	Aménagement zone technique du parc	28 902	1 388	30 290	100%
1630	Bâtiment 2016 TTC	3 084	148	3 232	100%
1631	Bâtiment 2016 HT	57 393	2 755	60 148	98%
1632	Travaux suivants agenda d'accessibilité	12 388	595	12 983	20%
1633	Zone technique de l'atol'	296 367	14 226	310 592	53%
1730	Bâtiment 2017 TTC	11 329	544	11 873	47%
1731	Bâtiment 2017 HT	122 310	5 871	128 180	73%
1731 - 9.18	Bâtiment 2017 - HT - golf	35 999	1 728	37 727	100%
1731 - 11.8	Bâtiment 2017 - HT - CAE - Benoît Carteron	646	31	677	1%
CONSTRUCTIONS (ARTICLE 21350/21351/21352)		643 221	30 875	674 096	58%
1550	VRD 2015 TTC	684	33	717	100%
1550 - 5.1	VRD 2015 TTC - gestion des déchets	2 370	114	2 484	100%
1550 - 9.16	VRD 2015 TTC - signalitique in situ	10 080	484	10 564	100%
1633	Zone technique de l'atol' partie VRD	83 490	4 008	87 497	60%
1650	VRD 2016 TTC	122 650	5 888	128 538	98%
1655	CLS 2016 TTC	18 761	901	19 662	94%
1750	VRD 2017 - TTC	99 973	4 799	104 771	70%
VRD (article 215380/215381/215382)		338 008	16 225	354 233	58%
TOTAL GENERAL		2 026 829	98 110	2 124 939	51%

⇒ Remboursement capital emprunt (a.1641)	693 872 €
⇒ Solde du compte avance sur opération de mandats (a.238)	662 308 €
⇒ Annulation de titre sur exercice antérieur (673) (Gestion globale de l'eau - rémunération SEGAPAL non pris en charge)	4 993 €
⇒ Acquisition matériel de transport et mobilier (a.2183 ; a.2184)	3 142 €



Dans le cadre de la loi MOP, la SEGAPAL assume la maîtrise d'ouvrage déléguée des études et travaux réalisés en mandats moyennant une rémunération de 4% sur les travaux et de 10% sur les études.

Les dépenses d'investissement justifiées par la SEGAPAL s'élèvent sur l'exercice 2017 à **2 124 938 €**.

Le taux de mise en œuvre des dépenses par rapport aux prévisions est d'environ **51 %**.

A cela s'ajoute un volume important de reste à réaliser 2017 dépenses engagées non mandatées et non justifiées) d'un montant **TTC 1 668 840 €**. Ce qui porte le réalisé et les engagements 2017 à **3 793 778 TTC**, le taux de mise en œuvres des dépenses est porté à une moyenne **de 91%**.

Investissement + rémunération SEGAPAL	Budget 2017 TTC	Réalisés 2017 TTC	RAR 2017 reportés au BS 2018 TTC	Réalisés 2017 TTC + RAR 2017 = engagement	Pourcentage de réalisation
Etudes	1 097 763 €	382 101 €	519 256 €	901 357 €	83 %
Aménagement/ Terrassement	1 304 814 €	714 508 €	414 791 €	1 129 299 €	87 %
Constructions	1 163 526 €	674 096 €	542 428 €	1 216 524 €	105 % *
VRD	618 938 €	354 233 €	192 365 €	546 598 €	89 %
TOTAL	4 185 041 €	2 124 938 €	1 668 840 €	3 793 778 €	91 %

* L'opération 1633 (VRD) a été saisie en construction au lieu de VRD suite à une erreur d'imputation. La régularisation a été faite lors du report des RAR 2017.

Dépenses d'ordre (pas d'encaissement ni de décaissement)	1 949 439 €
---	--------------------

⇒ Avances sur investissement mandats versées à la SEGAPAL (a.238)	1 687 692 €
Avances 2017 : 2 350 000 € - 662 308 € (solde du compte avance 2017)	
⇒ TVA sur études et travaux (a.2762)	151 208 €
⇒ Plus ou moins values sur cession d'immobilisation (a.192)	51 574 €
⇒ Reprise au compte de résultat subventions équipement 2017	33 093 €
⇒ Etudes suivies d'effet affectées sur mandats	25 872 €

Par ailleurs, en fin d'exercice 2017, des restes à réaliser sont à constater en section d'investissement (Dépenses et Recettes) qui ne comportent que les opérations réelles avec un solde excédentaire de **629 709,49 €** qui correspondent aux dépenses et recettes engagées sur les mandats SYMALIM/SEGAPAL pour la réalisation d'études et travaux mais non mandatées au 31/12/2017.

⇒ En Dépenses :	1 195 672,45 €
Avances de trésorerie en mandats d'investissement (238)	1 006 531,45 €
Autres agencements et aménagement (2128)	118 541,00 €
Matériel et outillages techniques (2158)	52 600,00 €
Matériel de transport (Vélos électrique) (2182)	18 000,00 €
⇒ En Recettes :	1 854 381,94 €
Emprunts (1641)	1 016 003,06 €
Subventions obtenues (1328/1321)	684 368,00 €
TVA récupérable (2762)	125 010,88 €

Les opérations d'ordre correspondantes feront l'objet d'inscription dans le cadre du budget supplémentaire 2018 en dépenses et recettes d'investissement.

ETAT DES RESTES A REALISER EXERCICE 2017
Repris au Budget supplémentaire de l'exercice 2018

ARTICLE	LIBELLE	BUDGET 2017	REALISE 31/12/2017	Disponible 2017	RAR 2017	Nouvelle inscription au BS
20310	Frais d'études	51 622,52	17 848,98	33 773,54		26 583,69
20311	Frais d'études /TVA	10 324,31	3 569,80	6 754,51		5 316,74
20312	Frais d'études TTC	1 035 816,00	360 682,40	675 133,60		487 355,64
TOTAL 041 - Opérations patrimoniales		1 097 762,83	382 101,18	715 661,65	0,00	519 256,07
21280	Terrassement / HT	346 913,23	183 327,15	163 586,08		149 418,81
21281	Terrassement / TVA	64 386,08	31 675,35	32 710,73		29 883,76
21282	Terrassement / TTC	893 515,13	499 504,99	394 010,14		235 488,07
21350	Constructions /HT	859 464,42	490 586,62	368 877,80		413 355,68
21351	Constructions/ TVA	168 078,40	98 199,01	69 879,39		82 014,46
21352	Construction / TTC	135 982,97	85 310,37	50 672,60		47 058,12
215380	Réseau de voirie / HT	168 713,26	81 950,10	86 763,16		38 979,57
215381	Réseau de voirie / TVA	33 742,66	17 764,01	15 978,65		7 795,92
215382	Réseau voirie / TTC	416 481,99	254 519,19	161 962,80		145 588,99
TOTAL 041 - Opérations patrimoniales		3 087 278,14	1 742 836,79	1 344 441,35	0,00	1 149 583,38
205	Concession et droits similaires,licences					
TOTAL 20 - Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	118 723,00		118 723,00	118 541,00	
2158	Matériel et outillage techniques	52 600,00		52 600,00	52 600,00	
2182	Matériel de transport	18 000,00		18 000,00	18 000,00	
TOTAL 21 - Immobilisations corporelles		189 323,00	0,00	189 323,00	189 141,00	0,00
238	Avances et acomptes	3 747 795,00	2 350 000,00	1 397 795,00	1 006 531,45	
TOTAL 23 - Immobilisation en cours					1 006 531,45	0,00
2762	Créances s/transfert droit à déduct. TVA	276 531,45	151 208,17	125 323,28	0,00	125 010,88
TOTAL 041 - Opérations patrimoniales (2762)					0,00	125 010,88
TOTAL DEPENSES		8 398 690,42	4 626 146,14		1 195 672,45	1 793 850,33
1321	Autres subventions Etat	4 300,00		4 300,00		
13251	Grand Lyon	100 000,00		100 000,00		
1328	Autres subventions (EDF/ALE)	1 018 687,44	179 689,80	838 997,64	684 368,00	
TOTAL 13 - Subventions investissements reçues		1 122 987,44	179 689,80	943 297,64	684 368,00	0,00
1641	Emprunts	1 016 003,06	0,00	1 016 003,06	1 016 003,06	0,00
Total 16 - Emprunts et dettes					1 016 003,06	0,00
20311	Frais d'études TVA	10 324,31	3 569,80	6 754,51		5 316,74
TOTAL 041 - Opérations patrimoniales (20311)					0,00	5 316,74
21281	Agencem. et aménag. Terrains / TVA	64 386,08	31 675,35	32 710,73		29 883,76
21351	Constructions/ TVA	168 078,40	98 199,01	69 879,39		82 014,46
215381	Réseau de voirie / TVA	33 742,66	17 764,01	15 978,65		7 795,92
TOTAL 041 - Opérations patrimoniales (21281 - 21351 - 215381)					0,00	119 694,14
238	Avances et acomptes	4 185 040,97	2 124 937,97	2 060 103,00	0,00	1 668 839,45
TOTAL 041 - Opérations patrimoniales (238)					0,00	1 668 839,45
2762	Créances s/transfert droit et déduct.TVA	276 531,45	93 282,00	183 249,45	125 010,88	0,00
TOTAL 27 - Autres immobilisations financières					125 010,88	0,00
TOTAL RECETTES		8 000 081,81	2 728 807,74		1 825 381,94	1 793 850,33
Excédent RAR					629 709,49	

1 668 839,45
total RAR 2017

662 308,00
solde compte
avance 2017

à reporter RAR :
1 006 531,45

ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS

⇒ **8 058 K€** Encours de la dette au 31/12/2017

⇒ **9 129 K€** Emprunt souscrit entre 2008 et 2016 (dont 2 480 K€ ancien SIACJ)

⇒ **1 016 K€** Solde à souscrire, constitué de

. Part 2016	1 016 K€
. BP 2017	492 K€
. BS 2017	- 492 K€



B - Budget Annexe Régie Intéressée SEGAPAL

SECTION	Mandats de Dépenses émis en 2017	Titres de Recettes émis en 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat reporté en 2017	Résultat de clôture 2017
Fonctionnement	5 365 491,77€	5 384 199,92€	+ 18 708,15€	+51 818,70€	+70 526,85€

Résultat de clôture de l'exercice 2017

La SEGAPAL a transmis au SYMALIM une balance de la Régie Intéressée SEGAPAL pour l'exercice 2017 faisant apparaître un résultat de clôture excédentaire de 35 215,15 €.

Le SYMALIM dégage un excédent de 70 526,85 € soit une différence de 35 311,68 € qui s'explique par un dépassement au chapitre 68 sur les reprises sur provision pour risque et dépréciations :

Chapitre 68 budgétisé	20 000,00 €
Chapitre 68 réalisé	55 311,70 €
Dépassement	35 311,70 €

Section de fonctionnement

Recettes d'exploitation réelles : 5 439 019€

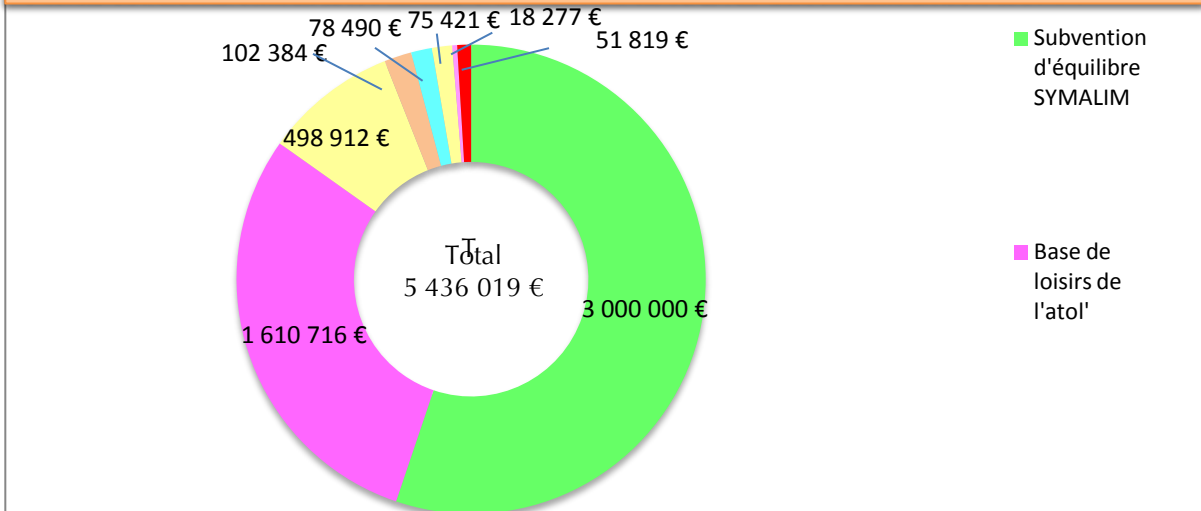
55 % Subvention d'équilibre versée par le SYMALIM : **3 000 000 €**

44 % Recettes d'exploitation : **2 384 200 €**

- Base de loisirs L'atol'	1 610 716 €
- Redevances d'occupation annuelles	498 912 €
- Vente produits L'atol' / vente de matériel	102 384 €
- Subventions d'exploitations (politique de la ville)	78 490 €
- Autres produits financiers/exceptionnels	75 421 €
- Reprise sur provision pour risques	18 277 €

1 % Résultat exercice 2016 reporté au BS 2017 : **51 819 €**

COMPTE ADMINISTRATIF REGIE INTERESSEE SEGAPAL 2017 - RECETTES DE



GRAPHIQUE EVOLUTION PARTICIPATION



GRAPHIQUE BASE DE LOISIRS/REDEVANCES/GRAVIERES



Dépenses d'exploitation réelles : 5 365 491 €

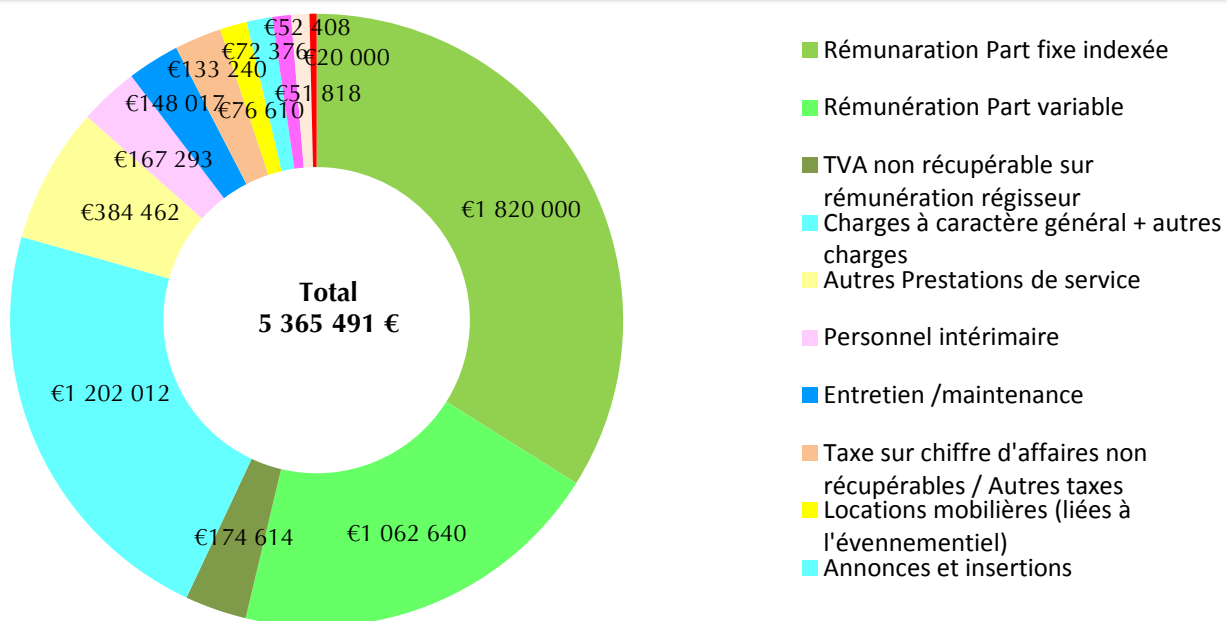
57 % Rémunération du régisseur : 3 057 254 €

- Part fixe indexée	1 820 000 €
- Part variable	1 062 640 €
- TVA non récupérable sur rémunération du régisseur	174 614 €

43 % Dépenses d'exploitation : 2 308 237 €

- Autres charges à caractères général	1 201 012 €
- Autres prestations de service	384 462 €
- Personnels intérimaires	167 293 €
- Entretien et maintenance	148 017 €
- Taxe sur chiffre d'affaires non récupérable	133 240 €
- Locations mobilières (liées à l'évènementiel)	76 610 €
- Annonces et insertions	72 376 €
- Reversement au SYMALM excédent 2016	51 818 €
- Honoraires	52 409 €
- Dotations aux amortissements	20 000 €

COMPTE ADMINISTRATIF REGIE INTERESSEE SEGAPAL 2017-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



C - Budget Annexe Navette du Canal

SECTION	Mandats de dépenses émis en 2017	Titres de recettes émis en 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat reporté en 2017	Résultat de clôture 2017
Fonctionnement	206 230,73 €	213 055,61 €	+ 6 824,88 €	0 €	+ 6 824,88 €
Investissement	45 456,73 €	123 130,24 €	+ 77 673,51 €	0 €	+ 77 673,51 €

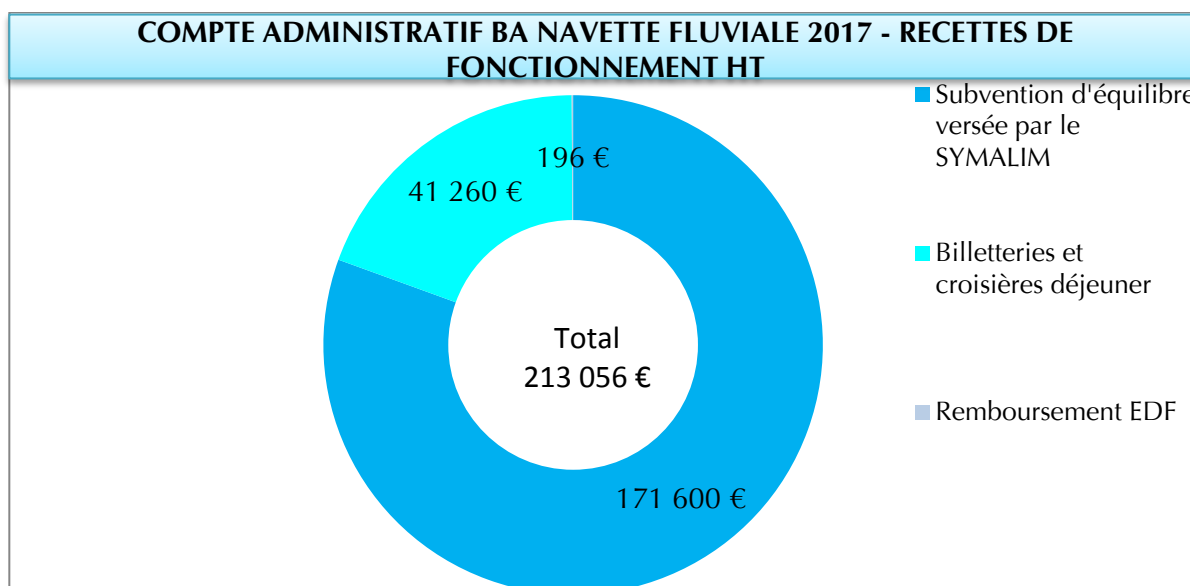
Section de fonctionnement

Recettes d'exploitation réelles : 213 056 €

81 % Subvention d'équilibre versée par le SYMALIM (Budget Principal) : 171 600 €

19 % Autres recettes : 41 456 €

- Billetteries et croisières déjeuners 41 260 €
- Remboursement EDF 196 €



Dépenses d'exploitation : 206 231 €

Dépenses d'exploitation réelles : 151 852 €

89 % Mission d'exploitation Navette Fluviale : 134 936 €

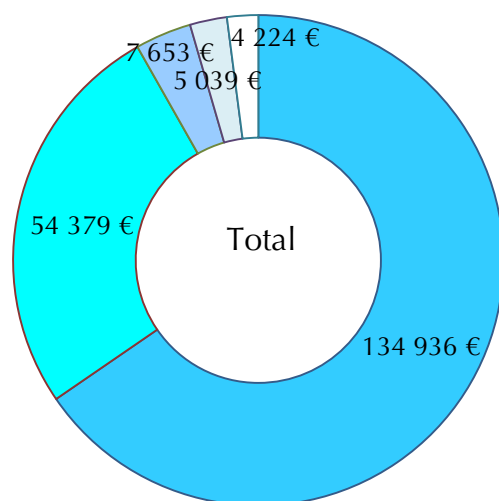
11 % Autres dépenses : 16 916 €

- Fournitures eau, énergie 4 224 €
- Assurances multirisques 7 653 €
- Autres charges à caractères général 5 039 €

Dépenses d'exploitation d'ordre : **54 379 €**

- Dotations aux amortissements 54 379 €
(Amortissement Navette Fluviale uniquement)

COMPTE ADMINISTRATIF BA NAVETTE FLUVIALE 2017 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



- Mission d'exploitation Navette (SEGAPAL)
- Dotations aux amortissements
- Assurances multirisques
- Autres charges à caractères général
- Fournitures énergie, eau

Section d'investissement

Recettes d'investissement : 123 130 €

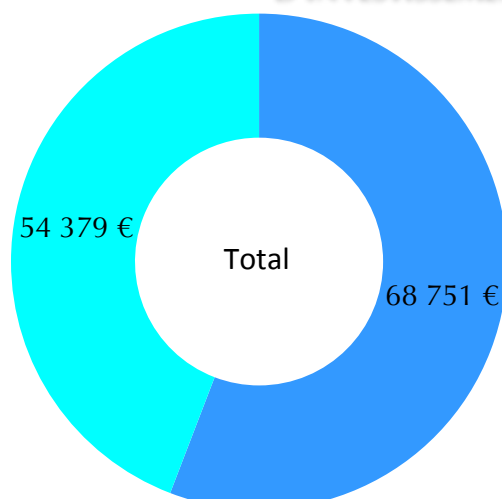
Recettes d'investissement réelles : 68 751€

- Subvention versée par la Métropole de Lyon (subvention ex département du Rhône) 68 751 €

Recettes d'investissement d'ordre : 54 379 €

- Amortissement 2017 54 379 €

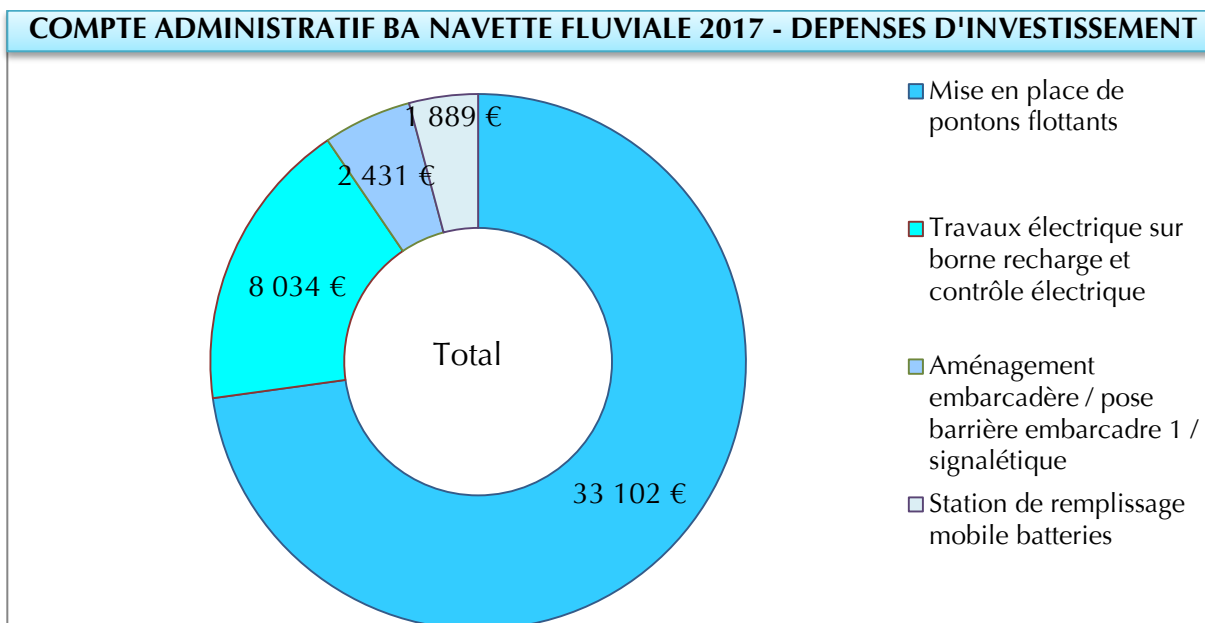
COMPTE ADMINISTRATIF BA NAVETTE FLUVIALE 2017 - RECETTES D'INVESTISSEMENT HT



- Subvention versée par la Métropole de Lyon
- Amortissements 2017

Dépenses d'investissement réelles : 45 456 €

Finalisation embarcadère Meyzieu Grand Large	33 102 €
Travaux électriques sur borne recharge	8 034 €
Pose barrière embarcadère 1	2 431 €
Station de remplissage mobile batterie	1 889 €



Une stratégie-guide au service d'un territoire



« Grand Parc 2030 » est une démarche collaborative mise en place par le SYMALIM sous l'impulsion de Jérôme STURLA et débutée en 2014. Elle a pour objectif d'établir un nouveau projet de territoire en proposant une stratégie politique de développement du Grand Parc qui tienne compte de son environnement proche - Rhône Amont Côtière de l'Ain - et de l'échelle de l'aire métropolitaine. L'élaboration de la démarche a été réalisée dans le cadre d'un travail partenarial avec l'Agence d'Urbanisme de l'Aire métropolitaine lyonnaise dont le SYMALIM est adhérent depuis 2010.

La première phase de travail commune sur la stratégie cadre, engagée lors du séminaire Acte I en septembre 2014 a permis de s'accorder sur ce qui constitue l'ADN du Grand Parc. La démarche s'est poursuivie en 2015 avec la publication d'un premier document « Une vision à partager » qui a posé les bases d'une coopération renouvelée. Cet Acte I de la stratégie a permis de faire émerger 3 grands objectifs clefs pour guider l'évolution du Grand Parc :

- Conforter et dynamiser la valorisation des ressources environnementales
- Faire du Grand Parc un haut lieu des loisirs et du tourisme métropolitain
- Développer la vocation culturelle et éducative auprès de publics diversifiés

L'acte II de la démarche, initié en octobre 2015 avec un deuxième séminaire réunissant les élus du SYMALIM a consisté sur 2016 à travers la validation d'actes stratégiques, en l'élaboration d'une stratégie guide, document prospectif à vision 2030.

En 2016, grâce à la tenue de différentes commissions et inter-commissions (commission Accessibilité/déplacement, inter-commission ENA/Culture et cohésion sociale et Commission Sports et loisirs verts), les éléments déjà intégrés, en cours d'intégration ainsi que les éléments à arbitrer ont pu être présentés aux élus.

Pour concrétiser ce processus d'élaboration concerté, un document socle a été créé : **la stratégie-guide Grand Parc 2030**. Ce document affirme le caractère inaliénable des quatre vocations socles du Parc (eau potable, expansion des crues, patrimoine naturel et accueil des publics) qui demeurent prioritaires et conditionnent l'ensemble des actions à conduire tout en permettant au Grand Parc d'évoluer en tant que laboratoire d'idées, en termes d'actions et de partenariats innovants.

En 2017, l'acte III a été enclenché. Il s'agit de promouvoir mais aussi de poursuivre la concertation en déclinant la stratégie-guide sur ses thématiques phares. Le premier « Volet » initié en 2016 est consacré aux Espaces Naturels et Agricoles (ENA). Il a fait l'objet d'un lancement en mars 2017 à L'îloz', réunissant une cinquantaine de partenaires du monde agricole et institutionnel.

En parallèle, suite à la fusion, le territoire « Canal de Jonage » / Rize se devait aussi d'être intégré à la stratégie-guide. Un travail avec la commission dédiée a aussi été réalisé.

L'objectif de la stratégie-guide est bien de couvrir l'ensemble du territoire et des missions du SYMALIM. C'est pourquoi le travail réalisé par le SYMALIM en 2017 est décliné à travers les 6 axes de la stratégie-guide, correspondant souvent aux délégations des vice-présidents :

AXE 1

Demeurer un écrin d'eau
et de biodiversité

AXE 2

Développer l'offre culturelle,
l'éducation et la formation
à l'environnement

AXE 3

Valoriser une offre de tourisme et
de loisirs d'échelle métropolitaine

AXE 4

Promouvoir et cultiver
le capital santé

AXE 5

S'inscrire dans le réseau des
espaces naturels et des grands
parcs d'échelle métropolitaine

AXE 6

Refonder le modèle économique sur
des partenariats et la valorisation
des ressources du Grand Parc

Axe 1 Demeurer un écrin d'eau et de biodiversité

La stratégie-guide affirme la nécessité de poursuivre sur la voie de l'équilibre des fonctions : réflexions sur la fréquentation et les accès pour diminuer les pollutions et nuisances, gestion innovante des milieux et valorisation des espaces naturels (agricoles, forestiers, aquatiques...)

En 2017, le SYMALIM a ainsi poursuivi son travail partenarial innovant avec des acteurs du milieu agricole (universités & écoles, entreprises, agriculteurs) et inscrit cette politique forte dans un livret dédié, déclinaison de la stratégie-guide sur le volet Espaces Naturels et agricoles.

Il a aussi travaillé sur la mise en œuvre de la GEMAPI et sur la restauration du Rhône à Miribel-Jonage, engageant le Grand Parc au-delà de ses frontières....



Une politique environnementale ambitieuse

- Plan agro-environnemental et climatique de l'agglomération lyonnaise

Le PAEC est un projet porté par la Métropole de Lyon pour inciter les agriculteurs à mettre en place des mesures agro-écologiques et dans lequel le SYMALIM est engagé. Le 18 janvier s'est ainsi tenue une réunion d'agriculteurs au Grand Parc pour travailler sur ce PAEC.

Le 24 avril, M. Bardin, accompagné d'un technicien du SYMALIM, représentait le syndicat à la signature du PAEC. Cette signature avait lieu au Syndicat mixte des Monts d'or. Une visite des adhérents locaux (GAEC Terres d'Eole et Les Vaches Dorées) été réalisée le même jour.

- GEMAPI

Les orientations de l'Etat en matière de mise en œuvre de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) visent l'organisation de cette nouvelle compétence à l'échelle de bassins versants cohérents d'un point de vue hydrographique.

Sur le territoire du Rhône de Miribel Jonage, le Préfet a proposé aux EPCI concernés et à la Métropole de Lyon qu'une étude de préfiguration de la compétence GEMAPI soit réalisée sur un périmètre cohérent prenant en compte les lits mineur et majeur du Rhône entre le seuil dit de TEO à la confluence de l'Ain, en incluant le bassin versant du Ratapon, orphelin de gestion jusqu'ici.

L'objectif de cette étude est de fournir un outil d'aide à la coordination des maîtres d'ouvrage et à la structuration de la compétence GEMAPI sur ce périmètre. Elle s'appuiera notamment sur les différentes études menées en parallèle sur le canal de Miribel et les bassins versants de la Sereine-Cottey et de la basse vallée de l'Ain.

Le Préfet a sollicité le SYMALIM pour le portage de cette étude, évaluée à 100 000 €, avec participation financière de l'Agence de l'eau à hauteur de 80%.

Il propose une participation à part égale, soit 2.86 %, de chaque collectivité concernée, à savoir Métropole de Lyon, Communauté de Communes de Miribel et du Plateau, Communauté de Communes de la Côtière à Montluel, Communauté de Communes de Lyon St Exupéry en Dauphiné, Communauté de communes de l'Est Lyonnais, Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

La Métropole de Lyon et la Communauté de Communes Miribel et Plateau faisant partie de la gouvernance du SYMALIM, le SYMALIM par délibération en décembre 2017, a décidé de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage de l'étude pour un coût prévisionnel de 100 000€ correspondant à un plan de financement prévisionnel réparti comme suit :

Agence de l'eau (80%) : 80 000 €
Autres collectivités (20%) :
 SYMALIM (3/7^{ème}) : 8 570 €
 Autres EPCI : 11 430 €

- **Natura 2000** « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'Île de Miribel Jonage »

Le Grand Parc est classé site Natura 2000. Il doit rendre compte des actions réalisées et présenter le calendrier prévisionnel de l'année suivante. A ce titre, un Comité de pilotage a lieu tous les ans. Il s'est tenu le 6 octobre 2017, présidé par Christophe QUINIOU, en présence des élus membres de la commission ENA, des services de l'Etat, des autres collectivités partenaires, et de certains représentants des usagers concernés par le site Natura 2000.

- **Révision PLU-H du Grand Lyon**

Le Symalim a participé à plusieurs réunions techniques afin d'exposer ses projets de développement pour qu'ils soient intégrés au futur PLU-H, en particulier les orientations prises dans le cadre du schéma directeur de développement de L'atol'.

Par ailleurs, le parc a identifié 50 hectares de boisements qui ne sont pas cartographiés dans le PLU actuel. Il est donc proposé de les classer pour les protéger dans le futur document : 25 ha en « espaces végétalisés à mettre en valeur » et 25 ha en « espaces boisés classés ».

Le projet de PLU-H voté par le conseil métropolitain le 11 septembre 2017, s'il a bien intégré les espaces boisés à protéger, n'a pas pris en compte les demandes permettant d'envisager le confortement et le développement de L'atol' et L'îloz'. Ce projet de PLU-H est même plus restrictif sur bien des points. Un courrier a donc été adressé au Président de la Métropole de Lyon le 15 décembre 2017 pour lui exposer en détail les demandes du Symalim.

- **Intervention des brigades vertes sur la Rize**

Dans la ligne de conduite de l'ancien Syndicat intercommunal pour la mise en valeur de la Rize, le Symalim finance et coordonne l'intervention des brigades vertes sur la Rize en coopération avec les communes concernées

En 2017, pas moins de 84 sacs d'une contenance de 100 litres et 19 m³ ont été ramassés par les brigades vertes lors de leurs 5 interventions sur le linéaire.

- **ZPS**

Une demande des associations naturalistes comme du Copil Natura 2000 a été faite pour désigner une partie du Grand Parc en « Zone de Protection Spéciale »

Les équipes techniques y ont travaillé et un courrier à la Direction Départementale des Territoires du Rhône, signé par le président du SYMALIM, a été rédigé dans ce sens.

- **Stratégie foncière**

Le SYMLIM possède 4 parcelles situées de l'autre côté de la Rocade Est (RN346), dans la zone maraîchère de Décines / Vaulx-en-Velin. Ces parcelles isolées qui représentent moins de 4,4 hectares au total, ne sont pas stratégiques pour le SYMALIM ni pour l'accomplissement des missions du Grand Parc.

Parcelle AM104 :

Cette parcelle a fait l'objet d'offres d'achat de la part d'aménageurs et d'un travail ayant abouti à la signature d'un compromis le 16 avril 2016 en vue de sa cession.

D'une surface de 7 557 m², elle fait partie d'un ensemble plus vaste de 10 parcelles, destiné à être aménagé dans le cadre d'un projet global. L'accord de l'ensemble des propriétaires est donc nécessaire pour le montage d'une opération.

Le projet d'aménagement concerne l'ensemble des 10 parcelles et prévoit la réalisation d'entrepôts et de bureaux. Le montant de l'offre était de 47 €/m² soit 355 179 € pour l'acquisition de la parcelle AM104 mais aucune suite n'a été donnée en 2017.

Parcelles ZC5 et ZB9 :

Ces 2 parcelles étaient exploitées jusqu'au 31 décembre 2016 dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 35 ans avec la SAFER.

Sur la parcelle ZB9, il a été décidé de poursuivre avec l'agriculteur en place dans la mesure où il s'inscrit dans les orientations portées par le Symalim en la matière, en particulier sur le maraichage et les circuits courts. Une nouvelle convention d'occupation a donc été signée avec lui.

Concernant la parcelle ZC5, il a été décidé de saisir cette opportunité pour installer une activité agricole qui corresponde pleinement aux orientations validées par le Symalim pour ses espaces naturels et agricoles, à savoir le développement de l'agriculture biologique, du maraichage et des circuits courts via « les Saveurs du Grand Parc ».

L'exploitante qui avait repris cette parcelle début 2017 nous a informés qu'elle souhaitait la laisser car elle a eu l'opportunité de reprendre une exploitation plus grande. Une nouvelle convention a donc été établie avec une association agricole qui souhaite poursuivre le développement des actions entreprises en 2017 par l'exploitante précédente (agriculture biologique et circuits courts).

Parcelle ZA26 :

Cette parcelle est enclavée dans un site géré par la SCEA Chateaufieux qui l'utilise comme espace de stockage depuis plusieurs années.

Le Symalim s'est rapproché de cet occupant pour dans un premier temps régulariser sa situation, puis dans un deuxième temps envisager les différentes possibilités qui s'offrent pour l'avenir de cette parcelle : évacuation et reprise par le Symalim pour un nouveau conventionnement, mise à disposition de l'occupant actuel, ou même vente à cet occupant à plus ou moins long terme.

Pour mener ce travail, le Symalim s'est appuyé sur une aide juridique.

Cela a d'abord abouti à la rédaction d'un protocole transactionnel afin de régulariser l'occupation en cours. Le comité du Symalim l'a validé le 19 décembre 2017, il sera signé début 2018.

Parallèlement, la négociation menée en 2017 se poursuit pour la signature d'une convention d'occupation au terme de laquelle la parcelle serait cédée à l'occupant. Ces discussions devraient aboutir courant 2018.

Maitriser la fréquentation et diminuer pollutions et nuisances en maitrisant la place de la voiture au profit des modes doux et TC

- Etudes de fréquentation AVISO et Euroèka.

Suite à une première étude réalisée en 2009 sur la fréquentation du Grand Parc, il a été décidé en 2017 de relancer une enquête pour étudier la fréquentation et en voir les évolutions.

Au final, deux sondages ont été décidés. Lors de la Commission d'appel d'offres du 7 décembre 2016, une étude Marketing L'atol' / L'iloz' a été confiée au cabinet AVISO. Elle a ensuite été complétée par un volet, financé dans le cadre de la Restauration du Rhône de Miribel Jonage, par une étude Euroèka sur la connaissance et les usages du public et du non public du Grand Parc.

- **Prévention/sécurité**

Cette thématique essentielle fait l'objet d'une délégation à la 4^{ème} Vice-présidente du SYMALIM, Mme Caroline TERRIER.

Sa commission s'intègre dans la Convention de Sécurité Interdépartementale, présidée par Jérôme Sturla, et signée l'année dernière (qui fait suite au Contrat Local de Sécurité) permettant de réunir tous les acteurs associés à cette problématique : Préfecture du Rhône et de l'Ain, SDIS, SMDIS, gendarmes, polices municipales et nationales des communes riveraines.

Le SYMALIM a la charge de co-préparer les réunions de la CSI avec la SEGAPAL et d'en assurer le suivi des dossiers. Chaque année, afin de tester grandeur nature l'efficacité du dispositif d'intervention en cas d'accident, et notamment en cas de noyade, un exercice de sécurité civile est organisé sur le Grand Parc Miribel Jonage à l'initiative des partenaires de la CSI. En 2017, il s'est tenu le 30 juin à L'atol' sur un accident de pédalo.

- **Chasse**

Les conventions de chasse prenaient fin en 2017, de nouvelles étaient donc à rédiger.

La Chasse est un dossier délicat, le niveau de fréquentation de la zone Amont du parc (où interviennent les chasseurs) devenant de plus en plus élevé. Si le SYMALIM souhaite faire avancer ce dossier au plus vite pour qu'une convention unique soit signée en 2018, un travail de négociation a dû être entamé avec la SEGAPAL et les différentes associations de chasse. Des réunions ont été organisées et les associations conviées pour faire aboutir ce dossier.

- **Pêche**

Avec la fusion, la problématique de la pêche est double car elle concerne à la fois les lacs du Grand Parc, notamment le Lac des Eaux Bleues et le Grand Large, entré dans le nouveau périmètre du SYMALIM.

Ainsi en 2017, des échanges avec la Fédération Départementale de Pêche du Rhône et l'Union Lyonnaise des Pêcheurs à la Ligne (ULPL) ont eu lieu pour mettre en place un nouveau règlement de pêche.

Le SYMALIM a été particulièrement sensibilisé sur l'utilisation nouvelle de float-tube à étendre ou non.



Valoriser les espaces agricoles au service de la biodiversité

L'agriculture occupe une place fondamentale dans la mise en œuvre de la biodiversité.

Menée par M. Bardin, Vice-président aux Espaces naturels et agricoles, il était naturel que la première « déclinaison » de la stratégie-guide Grand Parc 2030 concerne cette mission socle liée à la protection de l'eau et de l'environnement. Au-delà d'une Charte des espaces naturels et forestiers, le choix a été fait d'écrire un document plus large, visant à fixer les grandes orientations du SYMALIM sur les milieux naturels et agricoles à horizon 2030.

Ainsi, suite à différents rendez-vous avec partenaires et élus qui s'étaient déroulés depuis 2016, le Volet Espaces Naturels et Agricoles Grand Parc 2030 a été réalisé, avec l'organisation d'un lancement officiel, en présence de M. Charles, Vice-président à l'agriculture de la Métropole de Lyon, le 9 mars 2017 à L'îloz'.

Volet Espaces Naturels et Agricoles – Grand Parc 2030

La Stratégie ENA est le fruit d'un partenariat avec la Métropole de Lyon, l'Agence d'urbanisme et le monde agricole et naturaliste. Depuis 2012 et la définition d'un « Projet agricole du Grand Parc », validé en Comité syndical, les équipes techniques avancent sur le projet. En 2015, le SYMALIM lance le label « Les Saveurs du Grand Parc ». Cette même année, un travail, avec en appui la SEGAPAL est lancé sur la nouvelle Charte agricole des ENA. Suite à la concertation des agriculteurs, en septembre 2016, cette Charte est adoptée. Pour rappel, de nombreux cofinancements sont attribués (Natura 2000, VNF, Guigoz) et des recettes sont associées (Redevances agricoles, vente de produits, vente de bois,...) à cette thématique dont le coût est relativement limité pour le SYMALIM.

Le document « Volet ENA » est donc le résultat construit et prospectif de cette stratégie ENA. Il est la première déclinaison de la Stratégie-guide Grand Parc 2030.

Il a été réfléchi autour de 3 axes :



- Conventions avec les agriculteurs

2017 était la dernière année des conventions avec les agriculteurs du Grand Parc.

Dès la fin 2016, des propositions de nouvelles conventions accompagnées de cartographies ont été transmises à chacun des agriculteurs concernés.

Tout au long de l'année 2017, les versions finales de ces conventions, accompagnées de leurs cartographies, ont été rédigées, rectifiées et validées nécessitant de nombreux échanges entre le technicien de la SEGAPAL et celui du SYMALIM.

Les signatures définitives sont prévues pour 2018.

- Forêts

Un plan de gestion en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) est mis en place sur le Grand Parc depuis 2006 et ce, initialement pour une durée de 10 ans. Le Nouveau Plan de Gestion rédigé par ONF a été reporté à 2018.

Le 15 février 2017, le Directeur général de l'ONF, M. Debreuil, accompagné d'une délégation, est venu visiter le site, notamment la peupleraie. Il s'est félicité d'une collaboration réussie et innovante entre leur structure et une collectivité unique comme le Grand Parc.

Pour sa gestion des forêts, le SYMALIM a également signé une convention avec VNF pour l'opération de reboisement de l'ancienne peupleraie du Rizan. Ce partenariat permet de financer une partie des travaux dont le montant total est estimé à 65 000 € HT et ainsi d'augmenter le nombre d'arbres replantés (densité) et la diversité des essences initialement envisagées.

VNF assure la gestion de la ripisylve du domaine public fluvial, en particulier pour le canal de Miribel. Dans le cadre de la sécurisation du patrimoine arboré, VNF a abattu des arbres dangereux et met en place des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sur l'environnement.

Ainsi, VNF s'est engagé à participer au reboisement de la forêt « du Rizan » à hauteur de 10 000 € soit au minimum 1500 arbres d'essences feuillues locales typiques de la forêt alluviale. Ces travaux qui prévoient la plantation de 12 000 arbres au total.

Par ailleurs, VNF s'engage à prendre en charge la réalisation du bilan et du suivi écologique de l'opération sur 20 ans.

Enfin, un partenariat a été signé avec AGROOF depuis 2014 pour le suivi de l'agroforêt, planté sur le site de l'ancienne peupleraie e L'îloz' (7hectares).



- **Gestion pastorale**

Depuis plusieurs années, chèvres (troupeau d'environ 30 bêtes) et bovins participent à l'entretien du Grand Parc.



A la demande de M. Bardin, une prospection a été réalisée par le SYMALIM pour mixer les espèces du troupeau de bovins. Ainsi, il a été décidé de faire venir des vaches Aubrac, en lieu et place des vaches de race Pie Noire.

L'objectif est double : développer une filière viande tout en continuant à entretenir les pelouses sèches en gestion pastorale.

Ainsi au cours de l'année 2017, 4 veaux Aubrac sont nés et un taureau a été acheté en décembre.

Pour réguler le troupeau, des ventes de viande de bœuf sont organisées en circuit court sur le Grand Parc

Axe 2 Développer l'offre culturelle, l'éducation et la formation à l'environnement

Sensibiliser aux enjeux environnementaux, à l'écocitoyenneté est au cœur des missions du SYMALIM. Pour y parvenir, le syndicat a su transformer son territoire en un lieu d'apprentissage et d'expérimentations innovantes, unique dans la Métropole de Lyon.

Pilier de la politique éducative du Grand Parc : l'éducation aux spécificités du territoire et à l'environnement

Le défi n'est pas de « faire » de l'éducation à l'environnement mais de travailler par ce prisme l'ensemble des actions, projets ou produits du Grand Parc. Dans ce cadre, L'îloz, lieu dédié à l'éducation à la nature et à l'eau détient un rôle clef. Ouvert en 2015, L'îloz' réunit désormais toutes les animations et événements de sensibilisation à la ressource en eau potable et à la biodiversité.

L'objectif principal de **L'îloz'** est de promouvoir auprès des habitants et riverains du territoire du Rhône à Miribel Jonage les quatre vocations-socles du SYMALIM (la préservation de la ressource en eau, du champ d'expansion des crues du fleuve, de la biodiversité et la cohésion sociale), de permettre le dialogue et de favoriser la participation de tous à un développement durable du territoire, dans toutes ses dimensions écologiques, sociales et économiques.

Malgré une recherche d'économie des coûts due aux restrictions budgétaires (baisse du nombre d'animateurs et des jours d'ouverture), le bilan 2017 est positif avec plus d'animations et plus de personnes participantes. La fréquentation grand public à, elle aussi, augmentée.

- Contrat RRMJ / Journée « Fleuve Rhône »

Dans le cadre du contrat RRMJ, une journée « Fleuve Rhône » à été organisée à L'îloz'.

A l'origine, cette journée devait être un moment d'inauguration, celui de la lône de Jonage. Pour des raisons techniques, ce moment officiel a été reporté. Cette journée a permis de mettre en valeur les travaux des enfants des « Classes Rhône » qui ont travaillé tout au long de l'année à comprendre le fleuve qui dessine leur territoire, mais aussi d'expliquer ce que représente ce chantier et faire connaître la lône du Vieux Rhône, à proximité de L'îloz'.

- Événementiels à L'îloz'

Au-delà de l'accueil d'enfants dans le cadre des animations Nature confiés à la SEGAPAL, divers événements ont eu lieu tout au long de la saison pour accueillir le grand public et notamment la cible familiale et les sensibiliser à l'environnement, l'eau et la nature.



- **Fête de l'automne**

Chaque année, la fête de l'automne s'insère dans la programmation des Journées Européenne du Patrimoine et en reprend la thématique pour organiser une fête gratuite à L'îloz', comprenant animations, spectacles, et stands de partenaires. Cette fête est aussi l'occasion de faire découvrir L'îloz' au plus grand nombre et de valoriser la politique pédagogique annuelle du Grand Parc, ainsi que la sensibilisation à l'environnement à travers la mise en place du marché Nature « Les Saveurs du Grand Parc », entièrement organisé par le SYMALIM.

Devenir un lieu-ressource pour la formation

Depuis plusieurs années, le SYMALIM met en place des partenariats avec la recherche et les universités sur les thématiques qui lui sont chères : agriculture, eau, environnement.

Il a notamment créé un partenariat innovant avec l'ISARA.

En 2017, un autre partenariat a été monté avec VetAGro Sup, école nationale supérieure vétérinaire de Lyon. Le directeur M. Darribehaude, s'est montré intéressés par les problématiques du Grand Parc, notamment sa gestion pastorale. Plusieurs échanges ont eu lieu pour monter des expérimentations étudiantes sur le Grand Parc.

Le projet de laboratoire « Eau & Nature » évoqué dans les projets de développement à L'îloz' viendrait rationaliser toutes ces actions et expérimentations en leur donnant un cadre labellisé.

Politique culturelle : un potentiel à déployer

Événements récurrents (Eco-festival Woodstower, Fête de l'automne, ...), œuvres d'art implantées sur le parc ("Ici d'Ugo Rondinone, "fountain of love" de Gyslain Berthelon), mais aussi événements éphémères et unique suivant les années, le Grand Parc travaille sa politique culturelle pour offrir au plus grand nombre un accès gratuit à la culture. Une volonté forte des élus, soutenue notamment par le Président du SYMALIM M .STURLA et Mme DESCOURX-JOUTARD, Vice-présidente à la Culture et à la Cohésion sociale.

- **VEDUTA / Biennale de la danse**

Veduta est la branche « Politique de la ville » de la Biennale de Lyon. Dans ce cadre, la Biennale et le Grand Parc ont collaboré autour de deux actions :

- Une Œuvre mobile de l'artiste Lee Mingwei, invité à investir un véhicule de type « Mairie Mobile », avec une œuvre intitulée « Histoires du soir ».
- Une résidence d'artiste avec l'artiste Shimabuku, invité à réaliser une performance artistique au Fontanil. 3 ateliers de fabrication de cerfs-volants par le grand public ont eu lieu lors de la Fête de l'automne à L'îloz' le 16 septembre. La performance de l'artiste « Des vaches dans le ciel! » s'est déroulé l'après-midi sur la plateforme du Fontanil. Les vaches du Grand Parc, inspiration de l'artiste » ont été installées pour cette performance sur les herbes du Fontanil.

- **Festival Woodstower**

L'Eco-Festival Woodstower et le Grand Parc partagent la même philosophie sur le développement durable et la solidarité depuis de nombreuses années. C'est pourquoi le choix de ce festival sur le territoire du Grand Parc a un sens.

Pour l'édition 2017, une soirée payante supplémentaire de concert a été ajoutée, le festival s'est donc déroulé sur 2 soirées (vendredi 25 août /samedi 26 août) et 2 journées (samedi/dimanche) avec sur cette dernière journée des animations et concerts entièrement gratuits.

Les conférences de presse d'annonce de l'événement se sont déroulées en 2 étapes : au Ninsaki Gerland le 31 mai et à Miribel le 1^{er} juin, en présence d'élus et d'agents du SYMALIM.



Le soir du 24 août, en partenariat avec le Pôle Métropolitain dans le cadre du projet Festi'table, une visite a été organisée avec élus et techniciens concernés par la problématique de « bien-manger. Les espaces « restauration » du festival ont été présentés par Woodstower (Alice Jouneau) avec un zoom sur les efforts réalisés en matière d'alimentation durable et suivis d'échanges sur l'impact de l'organisation du festival sur la gestion du Parc (par Bérengère Vital, SYMALIM et Thierry Escudero, SEGAPAL).

Axe 3

Valoriser une offre de tourisme et de loisirs d'échelle métropolitaine

Le positionnement touristique et de loisirs du Grand Parc, à l'échelle locale, régionale et internationale, est une des orientations phares de la stratégie-guide. Il doit se construire à partir de son offre de nature, de culture et d'activités.

Améliorer l'accessibilité

L'accessibilité est une condition nécessaire au développement du tourisme et des loisirs.

Chaque année, des investissements sur les voiries sont engagés, et les projets suivis par la commission Accessibilité / Déplacement de M. Quinou, 1^{er} vice-Président du SYMALIM.

Cependant, il est à noter que le budget ne permet pas des investissements autres que le simple maintien en état du patrimoine.

En 2017, on peut citer comme projets, répondant notamment à la demande plus importante de développement des modes de transports doux :

- le réaménagement du gué du Morlet pour en faciliter et sécuriser l'accès piétons et vélos,
- des marquages au sol réalisés pour les vélos et des marquages « Zone 30 » venus accompagner cette démarche,
- la piste cyclable le long des centres équestres entièrement rénovée.

Miser sur la complémentarité avec les territoires voisins

Le positionnement touristique implique également de s'inscrire en complémentarité des offres touristiques des territoires voisins. Le nouveau territoire à gérer avec la fusion de l'ancien Syndicat d'aménagement du Canal de Jonage et du Syndicat de la Rize est aussi à prendre en compte ainsi que le territoire élargi lié au projet de restauration du Rhône à Miribel Jonage qui s'étend au delà des simples frontières du Grand Parc.

Deux nouvelles Commissions, avec deux nouveaux Vice-présidents ont été mises en place en 2017 pour assurer au mieux le suivi de ces projets. Le SYMALIM s'est également réorganisé en interne, pour intégrer les 2 agents du Syndicat du Canal de Jonage et répartir les tâches supplémentaires, notamment au niveau technique avec une gestion en direct du Canal de Jonage, du Grand large et de la Rize.

- **Restauration du Rhône à Miribel-Jonage**

Après la signature du contrat en 2016, le lancement de la première phase de travaux de près de 20M d'€ a été opérée. Le SYMALIM a été choisi comme structure coordinatrice du projet réunissant les 9 partenaires: Etat, Voies navigables de France, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Département de l'Ain, Métropole de Lyon, Communauté de Communes de Miribel et du Plateau, Communauté de Communes de la Côtière à Montluel, EDF.

Deux personnes, intégrées à la SEGAPAL, société gestionnaire du SYMALIM, se consacrent à ce projet (une responsable et une chargée de communication dédiée) depuis 2016.

Le SYMALIM étant la société coordinatrice, les agents techniques ont suivi sur 2017 l'avancée des travaux et assistés aux réunions du Comité Technique et du Comité de pilotage et à des visites de terrains. Le premier CoTech a été organisé le 28 mars et présidé par M. STURLA.

Dans le cadre de ce projet de Restauration, des interventions ont eu lieu sur l'année 2017 comme lors du colloque « *Le Rhône nouveau arrive, un atout pour vos territoire* » organisé par l'Agence de l'eau le 2 octobre ou lors du colloque « Sauvons l'eau » le 6 juillet.

Une journée grand public « Destination Rhône » a eu lieu pour la première fois.

Le projet de restauration a également été identifié parmi 4 territoires majeurs dans la 4^{ème} Charte VNF / Métropole de Lyon.

Dossier emblématique de la dynamique du territoire, l'objectif global du programme de Restauration du Rhône de Miribel Jonage (RRMJ) en est l'amélioration à long terme, de la gestion de l'eau sur le secteur Rhône Amont / Côtière de l'Ain avec des effets à la fois sur l'environnement, la sécurité, le cadre de vie, ...

- **Elaboration du Volet « Canal de Jonage » dans la Stratégie-guide Grand Parc 2030**

Elaboré avant la fusion des syndicats, la stratégie-guide Grand Parc 2030 se doit de couvrir également les réflexions des élus sur le devenir du Canal de Jonage.

Ainsi, dans la poursuite de son partenariat avec l'Agence d'urbanisme de Lyon, le SYMALIM a souhaité aborder dès la première année, le volet « Canal de Jonage ».

Suite au travail effectué en 2017, un document commun est en cours création. Le document sera élaboré en 2018 à partir de l'identification collective des opérations pilotes.

Ce document sera une synthèse de l'ensemble des projets des communes. Les projets jugés les plus intéressants seront regroupés dans le document commun, qui a pour objectif d'être une vision commune de l'aménagement du canal.

Cette vision commune doit être présentée dès l'automne 2018 en Comité Syndical dans le but de valider l'extension « Canal de Jonage/Grand Large/Rize » de Grand Parc 2030.

Pour poursuivre le projet, une réunion partenariale a été organisée par le SYMALIM en partenariat avec l'Agence de l'eau en décembre 2017, permettant d'élargir le débat aux partenaires : Métropole de Lyon, EDF, ... et de poursuivre la démarche en 2018.

Un processus concerté comme pour la stratégie-guide

Une 1ère commission « Canal de Jonage » s'est réunie le 4 septembre 2017. L'objectif de cette commission était triple :

- Partager le diagnostic
- Discuter sur les forces et faiblesses du territoire
- Formuler des grands enjeux de priorisation

Il a été constaté que le Canal est un lieu emblématique et structurant de l'Est Lyonnais.

Concernant les conditions de desserte et d'accessibilité, les conditions sont hétérogènes. Il y a 4 portes principales d'entrée, toutefois les interconnexions mode doux sont peu évidentes et l'accès automobile est très ponctuel et dissuasif. Il a été souligné lors de cette commission que les projets concernant le Canal de Jonage sont à intégrer aux projets du Rhône Amont, les marges d'évolutions et de mutations sont importantes.

Dans l'aménagement, le Grand Parc doit prendre en compte différentes limites qui d'abord sont environnementales :

- Espaces naturels sensibles (Natura 2000, ZNIEF 1 et2)
- Protection des captages d'eau potable
- Zones inondables
- Périmètre de risques
- Zones de bruit
- Qualité des eaux

De plus, il existe des limites venant des sites de production d'électricité présents sur le canal ou ses abords :

Restrictions des usages en amont et en aval de l'usine hydroélectrique de Cusset

Sécurisation des abords des ouvrages (barrages, usines...)

Préservation de la digue

Réglementation des usages (navigation...)

Le Canal a la particularité d'accueillir de nombreuses pratiques sportives et loisirs liées à l'eau qui sont surtout concentrées autour du Grand Large. Il y a en effet les bases nautiques du Grand-Large (voile, aviron, canoë-kayak), la pêche et les baignades sauvages sont pratiquées. Une Navette fluviale navigue sur le canal et ses chemins de promenades sont de plus en plus fréquentés (ViaRhôna, Anneau Bleu,...)

Suite à cette commission, les premiers axes de travail ont été identifiés. Ils sont au nombre de trois :

- Garantir une gestion équilibrée du site, maillon de la trame verte et bleue de l'aire métropolitaine lyonnaise, depuis la confluence Ain-Rhône jusqu'à la confluence Saône-Rhône.
- Faire projet autour du canal et du Grand-large, « retourner » ces espaces vers les villes : connexions avec les quartiers avoisinants, accès à l'eau et réappropriation des berges par les habitants, concevoir une ville de qualité tournée vers les espaces en eau, activités sportives, etc.
- Faire reconnaître cet espace comme un potentiel majeur pour le développement touristique de l'aire métropolitaine lyonnaise : navette, éducation à l'environnement, offre d'hébergement et de restauration, activités nautiques, aménagements modes doux, ViaRhôna, tourisme sportif, tourisme autour du patrimoine industriel etc...

Le 27 novembre 2017 s'est tenu une 2ème commission « interface du canal de Jonage ». Cette phase a eu pour but de définir une vision commune pour le canal à l'horizon 2030.

Il a été demandé en amont de cette commission aux communes riveraines du canal de proposer des améliorations ou des évolutions possibles concernant le Canal de Jonage, le Grand Large et la Rize.

30 projets ont été présentés, regroupés en 3 familles :

- Les projets d'aménagements (accessibilité des sites, connexion avec les centralités...)
- La création de nouveaux lieux, espaces
- La valorisation des sites existants.

De plus, les thèmes de ces projets sont les suivants :

- La gestion du patrimoine naturel
- Le lien avec les villes et les quartiers avoisinants
- La valorisation touristique

L'intérêt de ces projets et leur possibilité de réalisation ont été débattus en commission et vont permettre de réaliser un document commun.

- La Navette du Canal

A l'instar de l'année précédente, l'exploitation 2017 de la Navette du Canal a été confiée à la SPL Rhône Amont.

Au-delà de dynamiser les espaces publics autour du Canal de Jonage, les croisières tout public à thème « Nature en Liberté et « L'aventure électrique » proposées ont permis aux usagers de découvrir le patrimoine industriel et naturel unique du site.

Plus de 4 000 personnes ont ainsi pu connaître l'histoire du Canal de Jonage, le rôle d'EDF sur le territoire et le fonctionnement de l'usine hydroélectrique de Cusset, ainsi les richesses faunistiques et les différentes activités présentes sur le Grand Large.



Afin de renforcer la dimension sociale et éco-citoyenne du Canal de Jonage, les élus du SYMALIM ont souhaité maintenir des tarifs accessibles pour tous : 8 € pour les adultes, 3€ pour les 3/12 ans et gratuit pour les – 3 ans.

Nouveauté cette année, des croisières déjeuners et/ou animations particulières ont été proposées régulièrement. Les usagers ont ainsi profité d'un repas d'une durée de 3h le long du Canal de Jonage afin de découvrir la grandeur du paysage.

(Cf. axe 6 : consolider les financements publics sur le lancement d'un nouveau marché public pour l'exploitation 2018)

Devenir une halte originale de la ViaRhôna

Cet itinéraire traverse le Grand Parc d'Est en Ouest et suit également les rives du Canal de Jonage.

L'objectif du SYMALIM est de relier cette cycloroute aux autres offres touristiques du secteur. Ainsi en 2017, le syndicat a monté différentes réunions avec ces partenaires pour améliorer, sécuriser et valoriser les ouvrages bordant la ViaRhôna :

- 10 avril : réunion de concertation chez EDF sur les travaux du déversoir d'Herbens: pérennité de l'ouvrage et amélioration de la sécurité des usagers,
- Le 6 juin était organisé l'événement « La ViaRhôna en fête » sur le territoire du Grand Parc. A l'initiative de la Région Auvergne Rhône-Alpes, étaient proposés activités nautiques, animations cycles et spectacles et informations sur l'itinéraire.
- Le 23 novembre, des échanges professionnels ont été organisés par Promofluvia autour de la ViaRhôna, complément essentiel et atout touristique tout autant que la Navette du Canal.



Préserver la mixité des publics

Le Grand Parc remplit une fonction sociale majeure de mixité des publics.

Dans le cadre du Contrat de ville de la Métropole de Lyon 2015-2020, le SYMALIM continue donc sur 2017 à mettre en place des actions d'insertion sociale et professionnelle : Chantiers Ville Vie Vacances, Chantiers éducatifs avec la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et chantiers d'insertion, intégration de personnes placées sous-main de justice dans les services, accueil de personnes condamnées à un travail d'intérêt général (TIG), ...

De plus, le SYMALIM accompagnée par la SEGAPAL sur le terrain, a fait de la médiation un axe fort de sa politique sociale. Deux médiateurs sont ainsi intégrés au service surveillance du Grand Parc.

- Contrat de ville de la Métropole de Lyon 2015-2020

Le SYMALIM est signataire du Contrat de ville de la Métropole de Lyon 2015-2020. Les actions de «cohésion sociale » du Grand Parc s'inscrivent donc dans le cadre général de ce contrat. Territoire à part, car sans habitant, il est mentionné comme un « outil original de développement social » avec un programme d'actions spécifiques en direction des territoires et habitants des quartiers prioritaires.

Différents domaines d'actions sont ainsi définis, et recourent en partie les axes définis dans la stratégie-guide Grand Parc 2030 :

- Découverte de la nature et écocitoyenneté,
- Culture, éducation artistique,
- Concours photo.

Cette année, le thème en était « Bougez, respirez, explorez! » La remise des prix a eu lieu le 16 novembre avec des participants grand public, les jeunes gagnants avec leurs animateurs (centres sociaux) et leurs familles, le Président du Symalim et la Vice-présidente chargée de la culture et de la cohésion sociale, la Présidente de la Segapal et le soutien du Préfet, représentants de l'état.

- Livres à l'eau

Ce salon de lecture en plein air sur la plage du Fontanil a eu lieu du 19 au 30 juillet 2017, en partenariat avec les médiathèques de Décines, Meyzieu et Jonage, la base VVV (gérée par l'Etat), Partir en Livre et la librairie Co Libris (Meyzieu). Cette année, une annexe Bibliobus a également été installée sur l'Aire de jeux du Castor, soit le côté « Ain » du Grand Parc. AU total, plus de 1000 personnes ont pu participer.

L'inauguration a eu lieu le 19 juillet en présence M. Quiniou et Mme DESCOURS-JOUTARD.



Axe 4 Promouvoir et cultiver le capital santé

Les élus du SYMALIM ont souhaité positionner l'offre de loisirs du Grand Parc autour du bien-être et de la santé, en lien avec l'espace de nature et de ressourcement qu'il représente. Divers, le Grand Parc est aussi un lieu de productions agricoles où là encore, l'objectif fixé est de valoriser une agriculture saine, biologique et de proximité.

Etre un lieu de prévention Santé par l'activité physique

- Aire de fitness outdoor

Jérôme Sturla a reçu Sébastien Chabal mi-mars 2017 pour évoquer les activités physiques, sportives et de loisirs pour tous, notamment un projet d'aire de fitness sur L'atol'. Le SYMALIM a souhaité solliciter une aide dans le cadre du plan « HERITAGE 2024 » pour l'implantation d'une aire de fitness et crossfit extérieure avec un équipement connecté et une application smartphone gratuite pour enregistrer les résultats. Cette aire pourrait également permettre de faire du coaching individuel (guide d'exercices), de se lancer des challenges entre amis, ou entre groupe (jeux/records à battre...).

Débatu lors du Comité du 12 décembre, ce projet devrait faire l'objet d'un appel d'offres sur 2018.

- Achat de vélos électriques

M. Devinaz, Sénateur et ancien Président de la SEGAPAL ayant souhaité financer sur sa réserve parlementaire un projet au Grand Parc, il a été retenu, dans la lignée du développement des modes doux, un projet d'achats de 8 VTC et VTT électriques dans le cadre de l'objectif du syndicat de favoriser les déplacements en mode doux sur son territoire notamment auprès des familles.

Ce projet permet de développer le déplacement en mode doux, ce qui est un des principaux objectifs du Grand Parc. Les vélos électriques permettent de découvrir les milieux naturels tout en demandant peu d'effort physique, afin de mieux répondre à une demande des familles et des personnes âgées. De plus, ce type de vélo permet de proposer des trajets plus importants pour faire découvrir depuis l'Atol des sites plus distants accessibles uniquement en chemin forestiers ou agricoles.

Il est à noter que cette acquisition permettra de faire découvrir les vélos électriques au grand public et éventuellement leur permettre d'utiliser ce mode de déplacement plus régulièrement, notamment pour des trajets domicile/travail.

Au final, et malgré une subvention allouée inférieure à la subvention initialement prévue, le SYMALIM a financé ces achats.

- Fermeture de la salle de forme

Suite à un premier travail sur le redynamisme de la salle de forme (Programme NPA lancé en 2015), une nouvelle réflexion autour de l'avenir de la salle de forme a été engagée, justifiée par le déficit important de l'activité (150 000 euros en 2016) et par le coût trop élevé des investissements nécessaires pour la rendre concurrentielle.

Cette mission n'a pas été jugée prioritaire par les élus du SYMALIM pour le Grand Parc et il a été décidé sa fermeture pour le 17 janvier 2017.

Depuis 2015, le SYMALIM a mis en place une marque/label « **Les Saveurs du Grand parc** » visant à promouvoir à la fois auprès des agriculteurs et des consommateurs les circuits courts et/ou biologiques. En 2017, le SYMALIM a poursuivi cette démarche.

Les partenariats « Les Saveurs du Grand Parc »

Depuis le lancement de la marque-label, le SYMALIM continue à faire vivre ce label en nouant chaque année, de nouveaux partenariats avec des producteurs ou distributeurs locaux. En 2017, de nombreuses actions ont été réalisées :

- **Partenariat avec l'ARDAB** (Association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire).

Sur la 1^{ère} année, l'ARDAB a pour objectif d'aider le SYMALIM dans sa recherche de filière biologique locale.

- **Partenariat avec le Restaurant Inter administratif de Lyon (RIL).**

Poursuite du partenariat lancé en décembre 2016 pour monter une filière de blé dur et permettre de fournir des pâtes fraîches au 1500 personnes qui viennent quotidiennement manger dans ce restaurant collectif, ce partenariat se traduit par la plantation de blé dur sur les terrains du Grand Parc et le suivi par M. Muscat, Directeur du RIL qui est venu visiter régulièrement les parcelles.

- **Partenariat avec le Syndicat apicole de l'Ain**

Le SYMALIM assure le suivi en direct de ce partenariat avec l'apiculteur du syndicat M. Noiray. Le miel est ensuite vendu à la SEGAPAL qui le revend au grand public à l'accueil de L'atol' mais aussi en 2017, à L'ïloz'.

- **Signature d'un nouveau partenaire**

Le 6 mai, a été inauguré un nouveau partenariat avec 2 porteuses de projet restauratrices qui ont créé le B'rock café, dans le village des brocanteurs à Tignieu Jamezyieu. Sensibles à l'agriculture biologique et locale, elles utilisent les produits Les Saveurs du Grand Parc pour élaborer leurs menus du jour (miel, farine, etc...).

- **Partenariat Moulin MARION**, transformateur local de céréales et légumineuses.

En 2017, après une visite du Moulin et des rencontres entre M. Pelletier du Moulin Marion, M. Plantier, agriculteur bio sur le Grand Parc et le SYMALIM, de nouveaux produits céréaliers ont pu être élaborés et vendus à l'accueil du Grand Parc : farine d'épeautre et graines d'épeautre.

Le SYMALIM a également conçus les nouvelles étiquettes et nouveaux flyers.

- **Futurs partenaires ?**

D'autres partenaires potentiels ont été approchés par le SYMALIM. Certains étaient d'ailleurs présents sur la Fête de l'automne :

- **Mil'Pâtes.** La porteuse de projet Emilie Pontet, conçoit ses pâtes artisanales sèches et fraîches, au sein d'un atelier partagé dans le Haut Beaujolais. Son slogan «Qualité et proximité», le travail à petite échelle permet de respecter les étapes de fabrication: les qualités nutritionnelles du blé dur sont respectées et font des pâtes d'un goût atypique. Intéressées par les farines « Les Saveurs du Grand Parc », elle a souhaité participer à la Fête de l'automne pour un premier contact.
- **Par Monts & Par Vaulx :** mis en place en 2016 avec Mme POBERAY, le projet a évolué et le partenariat est repris et suivi désormais par d'autres membres de l'association Par Monts & Par Vaulx. Ils étaient présents avec leurs légumes sur la Fête de l'automne. Ils cultivent une parcelle en zone maraîchère appartenant au SYMALIM.
- Une porteuse de projet réalisant des savons a également été approchée par le SYMALIM pour voir de quelle manière elle pouvait obtenir le label « Les Saveurs du Grand Parc », avec des savons à base de miel. Sur le Fête de l'automne, elle a proposé des animations et fabrication de savons sous forme d'ateliers.

- **Cessation d'exploitation des PPAM**

Mme CITTADINI, porteuse de projet depuis 2015 sur les Plantes à Parfum Aromatiques et médicinales (PPAM) a décidé d'arrêter son activité. Le SYMALIM a lancé une recherche pour un nouvel exploitant avec la Chambre d'agriculture. Plusieurs personnes étaient intéressées, le choix se réalisera sur 2018.

Toujours dans le cadre de la promotion du Label « Les Saveurs du Grand Parc », le SYMALIM a été présent sur plusieurs événements :

- **La Fête des récoltes** sur les quais du Rhône à Lyon le 23 septembre : infos sur les produits locaux / bios « Les Saveurs du Grand Parc » sur le stand de l'ARDAB et utilisation des farines d'épeautre et de blé sur les stands de restauration.
- **Festi'table**

Toujours dans le cadre de partenariats pour une alimentation durable, le SYMALIM participe au projet « Festi'table » lancé par le Pôle Métropolitain en 2015.

En 2017, le SYMALIM a ainsi accueilli le 25 août, premier soir du festival Woodstower, des techniciens de la Métropole de Lyon, de la métropole de Saint-Etienne, de l'Etat pour une visite autour des mesures durables mises en place durant le festival Woodstower. Le SYMALIM a notamment présenté les actions réalisées autour du label Les Saveurs du Grand parc et les produits de la marque présents sur le festival.

- **Le Contrat de cohésion sociale** dans lequel s'inscrit le Grand Parc comporte également un volet « Santé, alimentation »

Dans leurs animations, les équipes de L'ïloz' investissent elles aussi le champ de l'éducation à l'alimentation. Le SYMALIM met notamment en place avec l'apiculteur partenaire des Saveurs du Grand Parc, une filière pour leur fournir des cadres de miel pour leur animation enfants.

Un autre projet, nommé « Les nourritures du jardin » se déroule à L'ïloz', en partenariat avec le CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires) et l'association A Conte Goûte.



Axe 5 S'inscrire dans le réseau des espaces naturels et des grands parcs d'échelle métropolitaine

Le Grand Parc est le 2^{ème} plus grand parc métropolitain européen. Poumon vert de l'agglomération lyonnaise, lieu d'expérimentation diverses, il représente un espace à faire connaître et reconnaître. Le SYMALIM est régulièrement sollicité à ce sujet, pour présenter les différents projets et facettes de ce parc, unique de par sa taille et ses missions. Le syndicat poursuit donc sa dynamique de mise en réseau et de coopération avec d'autres territoires.

Offrir un Grand Parc de nature : une condition à la densification urbaine

Le SYMALIM est représenté dans différentes instances (donnant lieu à délibération) et participe aux côtés d'autres associations ou institutions, au développement du territoire.

Partenariat Agence d'urbanisme

Par délibération du 15 octobre 2009, le Symalim a décidé d'adhérer à l'Agence d'Urbanisme pour le développement de l'aire métropolitaine lyonnaise.



Cette adhésion a été actée lors du Conseil d'Administration de l'Agence du 21 décembre 2009, avec effet au 1er janvier 2010.

Le Président Jérôme STURLA est désigné comme représentant du SYMALIM au Conseil d'Administration de l'Agence.

En 2017, ce travail partenariat a été axé autour de deux missions dans le cadre de la stratégie-guide Grand parc 2030 :

- La finalisation du Volet ENA (accompagnement stratégique et rédactionnel)
- La préparation stratégique d'un Volet Canal de Jonage.



La **Commission Locale de l'Eau (CLE)** est chargée de l'élaboration de la mise en œuvre et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la nappe de l'est lyonnais. Elle est en quelque sorte un « mini parlement » de l'eau. C'est une assemblée délibérante et un véritable centre d'animation, de débat et d'arbitrage entre différents acteurs.

Ses membres représentent l'ensemble des usages et des tendances qui peuvent s'exprimer autour de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Monsieur Christian BARDIN est désigné comme représentant du SYMALIM à la Commission Locale de l'Eau.



Le SYMALIM est partenaire du **Pôle Métropolitain** et de leur démarche Festi'table, notamment à travers le festival Woodstower, pionnier en matière de développement durable et d'agriculture en circuit local sur leur restauration, et espace test de cette démarche.

C'est dans ce cadre, qu'à été réalisé la visite technique sur le festival Woodstower 2017.

Créer un réseau collaboratif entre les parcs métropolitains



FEDENATUR est une association qui a pour vocation de structurer un réseau d'échange entre les grands parcs dits périurbains ou métropolitains. L'enjeu de ces parcs fait l'objet de réflexions et d'échanges d'expériences

entre les parcs adhérents.

L'Assemblée Générale de FEDENATUR donne lieu tous les ans, à des journées de travail et de visites dans un des parcs adhérents.

En 2016, le Président du SYMALIM Jérôme STURLA avait participé à l'Assemblée Générale qui se tenait à Barcelone. Cette assemblée avait acté l'intégration de Fedenatur dans un réseau de patrimoine naturel et culturel européen « **Europarc** » pour défendre les intérêts et renforcer le réseau des parcs métropolitains européens. Avec l'intégration de Fedenatur, cette fédération repose désormais sur quatre piliers: 1. Aires protégées, 2. Parcs naturels régionaux, 3. aires marines et 4. Parcs urbains et périurbains.

En 2017, c'est donc à l'assemblée générale d'Europarc que ce sont rendus Mme DESCOURS-JOUTARD, Vice-Présidente du SYMALIM et M. Damien PROST-ROMAND de la SEGAPAL, du 6 au 8 septembre au Portugal. Au delà de l'AG, la représentante du SYMALIM a pu participer à une journée technique et aux échanges entre parcs.

Promotion du projet de territoire

M. Sturla et M. Bardin, en tant qu'élus, Mme Moignard, Directrice du SYMALIM et M. Trillat, technicien en charge de la thématique agricole au SYMALIM ont été amenés sur l'année 2017 à intervenir sur différents événements, colloques ou conférences pour expliquer la politique environnementale et expérimentale du Grand Parc et ainsi promouvoir le projet de territoire :

- Colloque Sauvons l'eau : intervention de M. Bardin sur la politique environnementale, sociale et économiques du Grand Parc qui privilégie le bio pour préserver l'eau et développer les circuits courts en agriculture.
- Soirée Terres de débat sur « l'agriculture biologique : une opportunité de développement pour les territoires ? » organisée par la Chambre d'Agriculture de l'Isère, le 4 décembre 2017 : M. Trillat et M. Bardin ont été invités à témoigner sur 2 tables rondes « environnement et cadre de vie » et « développement économique »
- Rencontres régionales de la DRAAF – LocalLim sur la thématique « Pour un approvisionnement de proximité » le 10 Février : Témoignage conjoint dans une conférence à la Préfecture du Rhône du SYMALIM par l'intermédiaire de Mme MOIGNARD et du Restaurant inter administratif de Lyon (M. Muscat, Directeur) pour leur mise en place d'une filière blé dur bio local : agriculteurs/meunier/distributeur
- Entretiens Jacques Cartier à Montréal : intervention de M. STURLA le 17 octobre lors d'un colloque Mobilité et transports urbains sur la table ronde : Les parcs urbains et les espaces de nature en ville : *Quels enjeux de développement et quelles solutions en termes de mobilité sobre ?*

Pour chaque événement, l'équipe du SYMALIM organise les déplacements et prépare les interventions (discours, documents à distribuer et à projeter, etc.)

Accueil de délégation

Le Grand Parc est un espace unique d'expérimentation. En cela, le SYMALIM est amené à recevoir régulièrement des délégations pour présenter le territoire et les actions mises en place :

- Le 22 mars, les services techniques « jardins & espaces verts » de la Métropole de Lyon et des parcs de Parilly et Lacroix-Laval sont venus effectuer une visite du Grand Parc pour mieux en appréhender les missions,

- Le 18 octobre, le SYMALIM a accueilli une délégation étrangère d'Addis Abeba, partenaires de la Métropole de Lyon. Ils sont venus visiter le Grand Parc autour des thématiques des parcs naturels, urbains et métropolitains. M. STURLA les a accueilli et a réalisé une présentation en salle des enjeux du Grand Parc, avant d'effectuer une visite de terrain organisée par les services.
- Le 26 octobre, Véronique BAUDE, Vice-Présidente au Tourisme et à l'environnement au Département de l'Ain est venue visiter le Grand Parc pour l'inclure dans les projets de développement touristique de l'Ain. Elle était accompagnée de Caroline TERRIER, Vice-présidente au SYMALIM et M. Jean-Pierre GAITET, Vice-Président au département de l'Ain et également ex-VP du SYMALIM.

Axe 6 Refonder le modèle économique sur des partenariats et la valorisation des ressources du Grand Parc

Les élus l'affirment : avec la baisse des dotations, la mise en place d'un nouveau modèle économique est nécessaire pour développer et gérer durablement les collectivités territoriales et établissements publics dont le Grand Parc, à travers le SYMALIM, fait partie.

Deux espaces font ici l'objet d'une attention particulière : L'atol', base de loisirs verts et d'accueil des entreprises et L'ïloz', centre dédié à la biodiversité.

Consolider les financements publics

- Chantier marge de manœuvre

Mme Moignard a continué à mener en 2017 les négociations avec la Métropole de Lyon face à leur chantier « marge de manœuvre ».

A ce titre, le budget du SYMALIM a été réduit de 4% en 2016 et de 3% en 2017.

Pour conserver une marge de manœuvre financière, le SYMALIM doit optimiser son fonctionnement et rechercher une meilleure efficacité. C'est dans cet objectif qu'a été mis en place le cadre de la « Gestion Future », une stratégie qui vise à optimiser la gestion du Grand Parc.

- Nouvel adhérent

Les négociations menées par M. STURLA et Mme MOIGNARD dès 2016 ont permis d'aboutir à l'entrée de la CCMP au SYMALIM assortie d'une participation statutaire fixée à 100 000 € par an (Cf. Partie I)

- Marché public « Navette du Canal »

Face à un résultat d'exploitation 50% en deçà de l'objectif de ces dernières saisons,, les élus de la commission « Interface avec le Canal de Jonage » et plus largement les élus du Symalim ont souhaité dynamiser l'exploitation de la Navette du Canal en la confiant dès 2018 à une entreprise spécialiste du tourisme fluvial. Pour ce faire, une consultation européenne a été lancée le 12 octobre 2017 pour confier l'exploitation, la gestion et la maintenance de la Navette du Canal de Jonage et de l'ensemble de ses aménagements annexes à une entreprise spécialisée.

Le marché prévu pour une durée de 2 ans réaffirme les objectifs de la Navette à savoir :

- Développer l'attrait touristique de l'aire métropolitaine de Lyon
- Valoriser le patrimoine industriel et naturel des collectivités territoriales traversées par le Canal de Jonage
- Renforcer la dimension sociale et offrir un équipement récréatif et ludique qui s'insère dans son environnement
- Dynamiser et animer le canal et ses proches abords avec une forte préoccupation écologique et pédagogique

Deux candidatures ont été déposées : Chantier Naval Franco-Suisse et Les Yachts de Lyon. Les deux candidats ont été jugés aptes à déposer une offre par la CAO du 16 novembre 2017.

Le 22 décembre 2017, deux offres ont été déposées.

{le 03 avril 2018, le marché a été attribué à « Les Yachts de Lyon }

Rechercher de nouvelles ressources

- **Un double partenariat avec Orangina Suntory France (OSF)**

Plusieurs années de travail et différentes rencontres au siège d'OSF à Paris et avec la direction de l'usine d'embouteillage installée à Meyzieu, ont abouti à la finalisation d'un double conventionnement :

- d'une part la convention d'occupation du domaine public élaborée pour le puisage d'eau de source sur le Grand Parc avec une contrepartie à hauteur de 100 000€ par an pour le SYMALIM (gestion SEGAPAL rémunérée à 50%),
- d'autre part, une convention de partenariat/mécénat, négocié par le SYMALIM, à hauteur de 100 000€ également et permettant de financer des projets d'investissements liés à des thématiques communes, et chères aux deux acteurs : l'eau et la forêt alluviale, la protection des oiseaux, la pédagogie à l'environnement.

L'exigence du Symalim ayant été entendue, un accord a été trouvé pour que la durée des 2 conventions soit identique, soit 20 ans. Ces 2 conventions ont été approuvées par le Comité syndical du Symalim le 14 février 2017.

L'eau étant un ingrédient clé dans l'élaboration des boissons aux fruits, Orangina Suntory France est engagée dans des pratiques responsables et notamment la protection cette ressource naturelle. De plus, forte de l'héritage de sa maison-mère, le groupe Suntory, l'entreprise encourage la sensibilisation du grand public à l'importance de préserver cette ressource.

Sur les 20 prochaines années, le leader des boissons aux fruits s'engage donc à accompagner plusieurs actions du Grand Parc à hauteur de 100 000 euros par an.

Les premières actions initiées en 2017 sont axées autour de 3 projets :

- Des ateliers de sensibilisation du grand public
Le Grand Parc développant et animant à L'îloz des ateliers ludo-pédagogiques et de sensibilisation à la ressource en eau et à l'environnement,
- Une meilleure gestion forestière
Déjà en partenariat avec VNF dans le cadre d'un programme qui vise à protéger les milieux naturels et la biodiversité en renforçant notamment les actions de reforestation et de sensibilisation des publics, il est prévu une replantation d'arbres : environ 1 500 arbres replantés à l'hectare soit 30 000 arbres sur les 5 prochaines années.
- Une Aire de jeux pédagogique (cf. ci-après)

Un partenariat signé sur la Fête de l'automne

La signature officielle de ce partenariat a été organisée de façon conjointe entre le SYMALIM et OSF à l'occasion de la Fête de l'Automne, à L'îloz', lieu emblématique de la politique de sensibilisation à l'environnement du Grand Parc.

Une conférence de presse a été organisée en fin de matinée. Environ 80 personnes, journalistes, partenaires et élus ont été présents à cet événement suivi d'un cocktail.

Thierry Gaillard, Président d'Orangina Suntory France, et Makiko Ono, membre du Conseil d'Administration de Suntory Beverage & Food, venue du Japon ont pris la parole pour se féliciter de ce partenariat, auprès de Jérôme Sturla, Président du SYMALIM.

- **L'Aire de jeux du Héron à L'atol'**

Comme précédemment annoncée, cette aire de jeux a été financée dans le cadre du partenariat Orangina Suntory France.

Cette nouvelle aire de jeux se compose d'un espace total de 600 m² et comprend un espace dédié aux enfants allant de 5 à 12 ans et un autre adapté aux enfants de 3 à 5 ans. Jonc, lône, espèces animales et végétales... Elle recrée un territoire naturel emblématique du Grand Parc. C'est la raison pour laquelle cette aire de jeux durable met en avant la thématique de l'eau avec le Héron comme mascotte. Elle combine ainsi une vocation ludique et des objectifs pédagogiques. Dans cet esprit, des panneaux informatifs sur le Héron, l'eau potable, la forêt alluviale par exemple, permettront aux petits et grands d'en apprendre plus sur ces thématiques.

- **Un laboratoire « eau et nature » à L'îloz'**

Jérôme STURLA, Président du SYMALIM a demandé de travailler à l'émergence d'un nouveau modèle économique autour d'un « laboratoire Eau et nature » qui regrouperait toutes les actions/partenariats d'ores et déjà mis en place par le SYMALIM et en essayant de le développer pour atteindre un équilibre budgétaire. Dès 2017, un « benchmark » des actions existantes a démarré avec notamment une délégation de techniciens et d'élus du SYMALIM à l'EM Lyon pour visiter leur « LearningHub » avec le Directeur des Ressources digitales de l'EM et responsable de ce Makelab, Sebastien Delporte, financé par le Credit Agricole

- **Projet de ferme pédagogique**

M. BARDIN et M. TRILLAT ont été amenés à travailler sur ce projet pour l'élaboration d'un appel d'offres et d'une potentielle future convention à la Ferme des Violettes, jusqu'alors abandonnée car sans proposition de projet (la consultation lancée en 2007 par la SEGAPAL n'avait pas aboutie)

C'est une porteuse de projet qui a proposé de reprendre cette ferme et d'y faire un investissement autour d'un projet de ferme pédagogique destinée à la fois aux écoles, aux familles, aux entreprises mais aussi aux personnes à mobilité réduite ou en situation d'insertion.

Le projet a été suivi et présenté plusieurs fois en Bureau syndical avec les objectifs stratégiques poursuivis par le SYMALIM : remettre en état le patrimoine, développer une activité conforme aux vocations du parc, étoffer l'offre aux visiteurs, tout cela sans participation financière du SYMALIM.

Le montage d'un appel d'offre était en cours en 2017.

- **Convention avec Free pour l'installation d'un Pylône**

Dans l'objectif de densifier la couverture dans le secteur du nœud des îles et des centres équestres, Free a sollicité le Symalim pour envisager l'installation d'un pylône.

Plusieurs échanges techniques ont permis d'identifier un espace à proximité immédiate de l'autoroute A42 et situé sur la commune de Neyron, qui conviendrait à Free et au Symalim (couverture, intégration paysagère, desserte).

La rédaction d'une convention puis la mise en place du pylône doivent aboutir en 2018.

- **Une nouvelle plage à L'atol'**

L'investissement sur la nouvelle plage de L'atol' réalisé en 2015-2016 a porté ses fruits en 2017 avec des records de fréquentation malgré une hausse des tarifs d'entrée.

Envisager la monétarisation des biens et services environnementaux

- **Etude des accès et des parkings au Grand Parc**

Cette étude avait été attribuée à un cabinet extérieur (Lee Ingenierie) en décembre 2016 lors d'une CAO du SYMALIM.

Le 14 novembre lors de la Commission Accessibilité/Déplacement du SYMALIM, présidée par M. QUINIOU le bureau d'étude a présenté 3 scénarii relatifs à la régulation des accès au Grand Parc et à la gestion du stationnement.

Elle prévoit dans certaines de ces hypothèses une monétarisation du « shunt » ou encore de certains parkings du Grand Parc.

Non encore aboutie, cette étude devra être retravaillée pour être présentée d'ici 2018 en Comité syndical aux élus du SYMALIM.

Contact

Symalim

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage

Propriétaire du Grand Parc

Siret 200 074 486 000 18 – APE 8411Z
Autorisé par Arrêté Préfectoral du 20/12/2016

Conception, réalisation et édition : secrétariat général du Symalim – décembre 2018

Chemin de la Bletta 69120 Vaulx-en-Velin FRANCE • Tél +33(0)4 78 80 23 92 • Fax +33(0)4 72 04 07 95 •
secretariat.symalim@grand-parc.fr

www.grand-parc.fr